

# COGEFI

## Gestion

**Code européen de transparence AFG–FIR**

-

**Fonds ouverts**

-

**01/12/2021**

## Déclaration d'engagement

Le présent Code de Transparence est la version française du Code de Transparence Européen qui a été conçu et approuvé respectivement par l'AFG, le FIR et l'EUROSIF lors de leurs Conseils d'administration en 2018.

Il est obligatoire pour tous les Fonds ISR ouverts au public et gérés par des sociétés de gestion adhérentes de l'AFG ou du FIR. En adhérant à ce Code, les sociétés de gestion s'engagent à répondre aux questions posées pour chacun des Fonds ISR ouverts au public qu'elles gèrent.

L'Investissement Socialement Responsable est une part essentielle du positionnement stratégique et de la gestion du Fonds Cogefi Elixir ISR qui a obtenu le label ISR de l'Etat Français.

**L'Association Française de la Gestion financière (AFG)** représente les professionnels de la gestion d'actifs pour compte de tiers en France. <http://www.afg.asso.fr/>

**Le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)** est une association multipartite fondée en 2001 qui a pour vocation de promouvoir l'ISR. <http://www.frenchsif.org/>

**Eurosif, le Forum Européen de l'Investissement Durable et Responsable**, est une association européenne à but non lucratif dont la mission est de promouvoir et de développer l'investissement durable et responsable. <http://www.eurosif.org>

## Conformité du Code de transparence

Ce Code de Transparence ISR AFG-FIR/EUROSIF a pour vocation de fournir aux investisseurs une information claire et transparente sur les **principes et processus guidant notre gestion ISR. Nous l'avons étendu pour expliquer l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sur tous nos fonds ouverts.**

La société de gestion Cogefi Gestion s'engage à être transparente. Notre réponse complète au Code concernant la gestion de nos Fonds ISR peut être consultée ci-après et est accessible dans le Rapport annuel de chacun de nos Fonds ouverts au public et sur notre site internet.

Les réponses aux questions du présent document engagent la seule responsabilité de Cogefi Gestion.

Nos Fonds ISR respectent l'ensemble des recommandations du Code.

Date : 20 avril 2021

# SOMMAIRE

<b>1. LISTE DES FONDS CONCERNES PAR CE CODE DE TRANSPARENCE .....</b>	<b>5</b>
<b>2. DONNEES GENERALES SUR LA SOCIETE DE GESTION.....</b>	<b>6</b>
2.1 NOM DE LA SOCIETE DE GESTION EN CHARGE DU OU DES FONDS AUXQUELS S'APPLIQUE CE CODE	6
2.2 QUELS SONT L'HISTORIQUE ET LES PRINCIPES DE LA DEMARCHE D'INVESTISSEUR RESPONSABLE DE LA SOCIETE DE GESTION ? .....	6
2.3 COMMENT LA SOCIETE DE GESTION A-T-ELLE FORMALISE SA DEMARCHE D'INVESTISSEUR RESPONSABLE ?.....	9
2.4 COMMENT EST APPREHENDEE LA QUESTION DES RISQUES / OPPORTUNITES ESG DONT CEUX LIES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE PAR LA SOCIETE DE GESTION ? .....	9
2.5 QUELLES SONT LES EQUIPES IMPLIQUEES DANS L'ACTIVITE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE DE LA SOCIETE DE GESTION ? .....	11
2.6 QUEL EST LE NOMBRE D'ANALYSTES ISR ET LE NOMBRE DE GERANTS ISR EMPLOYES PAR LA SOCIETE DE GESTION.....	11
2.7 DANS QUELLES INITIATIVES CONCERNANT L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE LA SOCIETE DE GESTION EST-ELLE PARTIE PRENANTE ? .....	12
2.8 QUEL EST L'ENCOURS TOTAL DES ACTIFS ISR DE LA SOCIETE DE GESTION ? .....	12
2.9 QUEL EST LE POURCENTAGE DES ACTIFS ISR DE LA SOCIETE DE GESTION RAPPORTE AUX ENCOURS TOTAUX SOUS GESTION ? .....	13
2.10 QUELS SONT LES FONDS ISR OUVERTS AU PUBLIC GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION ? .....	13
<b>3. DONNEES GENERALES SUR LE FONDS ISR PRESENTE DANS CE CODE DE TRANSPARENCE .....</b>	<b>13</b>
3.1 QUEL(S) EST (SONT) LE(S) OBJECTIF(S) RECHERCHE(S) PAR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG AU SEIN DU / DES FONDS ? .....	13
3.2 QUELS SONT LES MOYENS INTERNES ET EXTERNES UTILISES POUR L'EVALUATION ESG DES EMETTEURS FORMANT L'UNIVERS D'INVESTISSEMENT DU/DES FONDS ? .....	14
3.3 QUELS CRITERES ESG SONT PRIS EN COMPTE PAR LE(S) FONDS ? .....	15
3.4 QUELS PRINCIPES ET CRITERES LIES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES SONT PRIS EN COMPTE PAR LE(S) FONDS ? .....	20
3.5 QUELLE EST LA METHODOLOGIE D'ANALYSE ET D'EVALUATION ESG DES EMETTEURS (CONSTRUCTION, ECHELLE D'EVALUATION...) ? .....	21
3.6 À QUELLE FREQUENCE EST REVISEE L'EVALUATION ESG DES EMETTEURS ? COMMENT SONT GERES LES CONTROVERSES ? .....	31
<b>4. PROCESSUS DE GESTION .....</b>	<b>32</b>
4.1 COMMENT LES RESULTATS DE LA RECHERCHE ESG SONT-ILS PRIS EN COMPTE DANS LA CONSTRUCTION DU PORTEFEUILLE ?.....	32
4.2 COMMENT LES CRITERES RELATIFS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE SONT-ILS PRIS EN COMPTE DANS LA CONSTRUCTION DU PORTEFEUILLE ?.....	34
4.3 COMMENT SONT PRIS EN COMPTE LES EMETTEURS PRESENTS DANS LE PORTEFEUILLE DU FONDS NE FAISANT PAS L'OBJET D'UNE ANALYSE ESG (HORS OPC) ? .....	35
4.4 LE PROCESS D'EVALUATION ESG ET / OU PROCESSUS DE GESTION A-T-IL CHANGE DANS LES DOUZE DERNIERS MOIS ? .....	35
4.5 UNE PART DES ACTIFS DU OU DES FONDS EST-ELLE INVESTIE DANS DES ORGANISMES SOLIDAIRES ?	35
4.6 LE OU LES FONDS PRATIQUENT-ILS LE PRET / EMPRUNT DE TITRES ? .....	35
4.7 LE OU LES FONDS UTILISENT-ILS DES INSTRUMENTS DERIVES ? .....	35
4.8 LE OU LES FONDS INVESTISSENT-ILS DANS DES OPC ? .....	36

<b>5. CONTROLES ESG.....</b>	<b>36</b>
<b>5.1 QUELLES SONT LES PROCEDURES DE CONTROLES INTERNES ET/OU EXTERNES MISES EN PLACE PERMETTANT DE S'ASSURER DE LA CONFORMITE DU PORTEFEUILLE PAR RAPPORT AUX REGLES ESG FIXEES POUR LA GESTION DU/DES FONDS ? .....</b>	<b>36</b>
<b>6. MESURES D'IMPACT ET REPORTING ESG.....</b>	<b>39</b>
<b>6.1 COMMENT EST EVALUEE LA QUALITE ESG DU/DES FONDS ? .....</b>	<b>39</b>
<b>6.2 QUELS INDICATEURS D'IMPACT ESG SONT UTILISES PAR LE/LES FONDS ?.....</b>	<b>40</b>
<b>6.3 QUELS SONT LES SUPPORTS MEDIA PERMETTANT D'INFORMER LES INVESTISSEURS SUR LA GESTION ISR DU OU DES FONDS ? .....</b>	<b>41</b>
<b>6.4 LA SOCIETE DE GESTION PUBLIE-T-ELLE LES RESULTATS DE SA POLITIQUE DE VOTE ET DE SA POLITIQUE D'ENGAGEMENT ?.....</b>	<b>42</b>

## 1. Liste des Fonds concernés par ce Code de transparence

Ce Code de transparence couvre l'ensemble des fonds ouverts de Cogefi Gestion. Globalement les fonds peuvent être regroupés en 3 catégories selon le niveau d'intégration des évaluations ESG dans le processus de gestion avec une méthodologie d'évaluation similaire : Investissement Socialement Responsable (ISR), Intégration ESG, et Exclusion Entité.

Le fonds Cogefi Chrysalide est une exception. L'intégration ESG sur ce fonds repose sur une méthode d'évaluation interne spécifique aux petites et très petites capitalisations (ESG Small).

Nom	Stratégie dominante et complémentaire	Classe d'actifs principale	Exclusions appliquées	Encours au 31/12/2021	Label	Lien vers les documents relatifs du fonds <sup>2</sup>
COGEFI ELIXIR ISR	Best in universe Best in class Exclusion	Actions de l'Union Européenne	Armement controversé Tabac Charbon	15 M€		<a href="https://www.cogefi.fr/fr/funds/15/cogefi-elixir-p">https://www.cogefi.fr/fr/funds/15/cogefi-elixir-p</a>
COGEFI EUROPE	Intégration ESG Exclusion	Actions de l'Union Européenne	Armement controversé Tabac	25 M€	-	<a href="https://www.cogefi.fr/fr/funds/2/cogefi-europe-p">https://www.cogefi.fr/fr/funds/2/cogefi-europe-p</a>
COGEFI FLEX DYNAMIC	Intégration ESG Exclusion	Actions et obligations d'entreprises Monde	Armement controversé Tabac Charbon	57 M€	-	<a href="https://www.cogefi.fr/fr/funds/12/cogefi-flex-dynamic-p">https://www.cogefi.fr/fr/funds/12/cogefi-flex-dynamic-p</a>
COGEFI FLEX MODERATE	Intégration ESG Exclusion	Actions et obligations d'entreprises Union Européenne	Armement controversé Tabac	8 M€	-	<a href="https://www.cogefi.fr/fr/funds/7/cogefi-flex-moderate-p">https://www.cogefi.fr/fr/funds/7/cogefi-flex-moderate-p</a>
COGEFI HIGH QUALITY BOND	Intégration ESG Exclusion	Obligations d'entreprises Union Européenne	Armement controversé Tabac	23 M€	-	<a href="https://www.cogefi.fr/fr/funds/18/cogefi-high-quality-bond-p">https://www.cogefi.fr/fr/funds/18/cogefi-high-quality-bond-p</a>
COGEFI ORIGINES	Intégration ESG Exclusion	Obligations d'entreprises Union Européenne	Armement controversé Tabac	10 M€	-	<a href="https://www.cogefi.fr/fr/funds/20/origines-r-fonds-partenaire">https://www.cogefi.fr/fr/funds/20/origines-r-fonds-partenaire</a>
COGEFI SHORT TERM BOND	Intégration ESG Exclusion	Obligations d'entreprises Union Européenne	Armement controversé Tabac	25 M€	-	<a href="https://www.cogefi.fr/fr/funds/10/cogefi-short-term-bond-p">https://www.cogefi.fr/fr/funds/10/cogefi-short-term-bond-p</a>
COGEFI CHRYSALIDE	Intégration ESG (ESG Small) Exclusion	Actions de l'Union Européenne	Armement controversé Tabac Charbon	11 M€	labelRelance 	<a href="https://www.cogefi.fr/fr/funds/5/cogefi-chrysalide-p">https://www.cogefi.fr/fr/funds/5/cogefi-chrysalide-p</a>
COGEFI PROSPECTIVE	Exclusion	Actions Monde	Armement controversé Tabac	31 M€	-	<a href="https://www.cogefi.fr/fr/funds/3/cogefi-prospective-p">https://www.cogefi.fr/fr/funds/3/cogefi-prospective-p</a>

## 2. Données générales sur la société de gestion

### 2.1. Nom de la société de gestion en charge du ou des Fonds auxquels s'applique ce Code

COGEFI GESTION

11, rue Auber - 75009 Paris

+33 (0)1 40 06 02 22

[www.cogefi.fr](http://www.cogefi.fr)

[contact@cogefi.fr](mailto:contact@cogefi.fr)

### 2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

Cogefi Gestion est un gestionnaire de conviction qui sélectionne les titres dans lesquels investir selon des critères de qualité. Nous pensons qu'une entreprise transparente, soucieuse de sa gouvernance et de ses employés, et qui place la durabilité au centre de sa stratégie de croissance doit dans la durée offrir un meilleur rendement économique. Ces critères permettent de réduire le risque de controverses et d'accidents préjudiciables à son développement.

Depuis plusieurs années, l'analyse extra-financière s'impose comme un complément indispensable de l'analyse financière. De nouvelles opportunités ont émergé pour les acteurs de l'investissement, en s'appuyant sur des fournisseurs de données spécialisés sur la notation des critères ESG. Il est désormais indispensable de s'appuyer sur ces critères qui sont des facteurs de performance durable. Les trois piliers de notre analyse sont :

- **Environnement** : C'est l'enjeu du 21<sup>ème</sup> siècle. Nous attachons beaucoup d'importance à la capacité des entreprises à se transformer pour accompagner la transition énergétique. Certains secteurs comme l'énergie et l'automobile font face à des défis gigantesques de réduction d'émissions carbone, de gestion des ressources et de traitement des déchets. **Nous souhaitons favoriser les flux vers les entreprises les plus résilientes au réchauffement climatique.**
- **Social** : Nous sommes persuadés que le capital humain est la clé de voûte d'une organisation. Dans une optique de performance durable, des facteurs tels que la prévention des accidents, la formation du personnel, le respect du droit des employés et des parties prenantes doivent être traités avec attention. **Nous souhaitons favoriser les flux vers les entreprises qui placent le capital humain comme un facteur clé de développement.**
- **Gouvernance** : Les enjeux autour de la gouvernance d'entreprise sont multiples : réduire le risque de controverses, aligner les intérêts des actionnaires et des dirigeants,

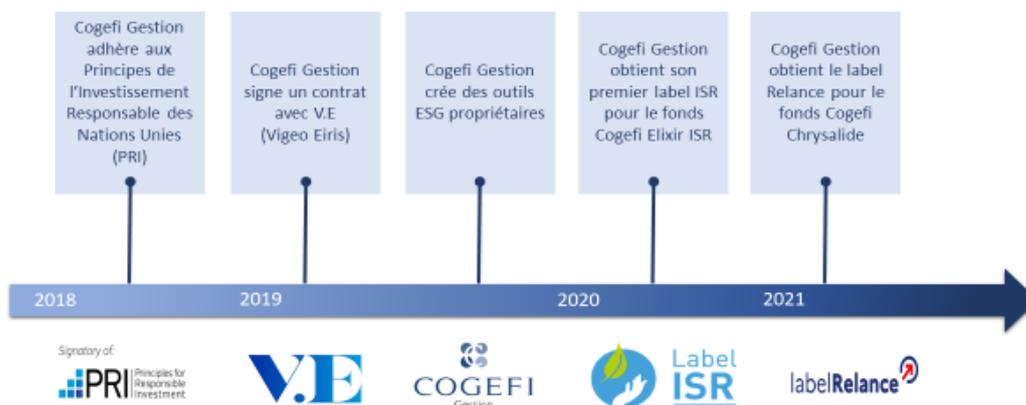
optimiser le management au sein de l'entreprise. **Nous souhaitons favoriser les flux vers les entreprises dotées d'une gouvernance solide.**

Nous assistons à un alignement progressif des intérêts des acteurs économiques et financiers :

- Des clients de plus en plus sensibilisés aux enjeux du développement durable, qui accordent plus d'importance à l'origine des produits qu'ils consomment,
- Une régulation de plus en plus structurée autour de ces problématiques par les autorités,
- Des entreprises qui intègrent ces nouveaux besoins et doivent déployer des stratégies de transition énergétique et sociale,
- Des investisseurs qui souhaitent davantage de transparence sur la traçabilité de leur investissement,
- Des organismes de certification qui développent des labels permettant de justifier les bonnes pratiques et de structurer l'Investissement Responsable,

En tant que société d'investissement, nous avons conscience de notre importance dans le financement d'une économie durable, en proposant des solutions d'investissement adaptés pour notre clientèle.

C'est pourquoi Cogefi Gestion a décidé de devenir graduellement un Investisseur Responsable en intégrant des thématiques de durabilité dans la gestion collective.



En 2018, Cogefi Gestion a signé les *Principes pour l'Investissement Responsable* (PRI) des Nations Unies. L'organisation s'engage publiquement en tant qu'investisseur à appliquer ces principes et à améliorer leur contenu dans le temps par le biais d'échanges avec d'autres sociétés de gestion et des représentants des PRI.

Cogefi Gestion est également membre de l'AFG, qui cherche à améliorer les pratiques RSE en partenariat avec le FIR. Dans ce cadre, la société fait partie du club des entrepreneurs, dans lequel les questions relatives à l'ESG prennent une place croissante.

En 2019, Cogefi Gestion a signé un contrat avec V.E (ex Vigeo Eiris), fournisseur de données ESG filiale du groupe Moody's. V.E fournit l'ensemble des données d'analyse extra-financière

sur les piliers Environnement, Social et Gouvernance des Entreprises européennes, ainsi qu'un suivi dynamique de la gestion des controverses.

En 2019, Cogefi Gestion a créé des outils d'analyse ESG pour traiter les données fournies par VE, dans le but d'intégrer la dimension ESG dans le suivi des Fonds.

En Mai 2020, Cogefi Gestion a développé une approche d'Investissement Socialement Responsable (ISR) pour le Fonds Cogefi Elixir ISR. Ce dernier a obtenu le label ISR depuis le 27 novembre 2020 pour une durée de 3 ans renouvelables, soit jusqu'au 26 novembre 2023.

En Janvier 2021, Cogefi Gestion obtient le label Relance pour son fonds Cogefi Chrysalide après avoir développé une méthode interne de notation ESG spécifique aux petites capitalisations (ESG Small).

En date de ce code de transparence, sept fonds de la maison (Elixir, Europe, Flex Dynamic, Flex Moderate, Short Term Bond, High Quality Bond, Origines) sont couverts par l'intégration ESG et l'analyse ESG de V.E, ce qui laisse la possibilité aux gérants :

- d'utiliser les notations ESG fournies par V.E et d'améliorer la note globale de leur portefeuille
- de cibler les meilleurs profils ESG de leur secteur,
- d'identifier les domaines extra-financiers sur lesquelles les émetteurs peuvent s'améliorer,
- d'évaluer la gestion des risques ainsi que ceux ayant un risque de controverse.
- d'effectuer un suivi dynamique des controverses des émetteurs en portefeuille.
- de suivre plusieurs indicateurs d'impact dont l'intensité carbone.

Pour le fonds Cogefi Elixir ISR, nous avons construit un processus ISR, avec des contraintes à respecter : une exclusion de 20% de l'univers d'investissement et une notation ESG du fonds meilleure que celle de l'univers après élimination des 20%. La société de gestion a décidé de classer cet OPC en **article 8\*** et **catégorie AMF 1\*\***.

Pour le fonds Cogefi Flex Dynamic, notre approche consiste à promouvoir des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Nous avons un taux de couverture ESG important et nous nous sommes fixés un objectif de notation ESG supérieure à l'univers d'investissement. La société de gestion a décidé de classer cet OPC en **article 8\*** et **catégorie AMF 2\*\***.

Pour tous les autres OPC, notre approche n'est pas engageante, ni contraignante, les critères extra-financiers ne sont pas systématiquement pris en compte. La société de gestion a décidé de classer ces OPC en **article 6\*** et **catégorie AMF 3\*\***.

*\*Articles SFDR : 9) produit qui a pour but d'investir dans des activités économiques contribuant à un objectif environnemental ou social ; 8) produit qui promeut entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques ; 6) produit ne répondant pas aux définitions des articles 8 et 9.*

*\*\*Catégories AMF : 1) approche fondée sur un engagement significatif dans la gestion ; 2) approche non fondée sur un engagement significatif dans la gestion ; 3) approche ne répondant pas aux standards des catégories AMF 1 et 2 (pas d'objectifs extra-financiers mesurables ou nombre d'émetteurs notés insuffisant).*

Un fonds de la maison Chrysalide) supplémentaire est couvert par l'intégration ESG reposant sur une méthodologie d'analyse ESG interne spécifique aux petites capitalisations, et qui n'utilise pas les évaluations de V.E (ESG Small). Ce fonds bénéficie à ce jour du label Relance, label de l'état français visant à identifier les OPC qui financent les entreprises françaises et soutiennent l'emploi suite à la crise de la pandémie. Les fonds labellisés doivent en outre respecter un ensemble de critères ESG, incluant notamment l'interdiction du financement d'activités charbonnées et le suivi d'une note ou d'un indicateur ESG.

L'intégration de critères ESG concerne, au 31 décembre 2020 : **82% des encours des fonds ouverts** de Cogefi Gestion, et **67% des encours de tous les fonds** gérés par Cogefi Gestion (fonds dédiés inclus).

### **2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?**

La documentation relative à notre démarche et nos engagements en matière d'ESG est disponible sur le site internet de la société: <https://www.cogefi.fr/fr/p/35/informations-reglementaires/>

### **2.4. Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique et à la biodiversité par la société de gestion ?**

Cogefi Gestion est convaincu que la prise en compte des critères ESG dans la gestion participe à la fois à une réduction de ses risques financiers et à la performance financière de nos investissements.

- **Appréhension des risques** : L'analyse fondamentale des sociétés dans lesquelles nous investissons est essentielle afin d'appréhender les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance qui pourraient générer des risques financiers sur nos investissements. Par ailleurs, nous considérons que certains secteurs ne peuvent pas être pris en compte dans l'analyse ESG car les activités sous-jacentes sont sujettes à controverses. C'est le cas du tabac et des armes controversées, qui sont des secteurs automatiquement exclus de l'univers d'investissement de tous nos fonds. Dans le cas de l'OPC Cogefi Chrysalide, nous excluons en plus toutes les entreprises dont la part du chiffre d'affaires dans des activités liées au charbon thermique et métallurgique n'est pas nulle.
- **Appréhension des opportunités** : Notre analyse ESG permet à la fois, l'identification des mauvais élèves, mais aussi et surtout, elle permet l'identification des entreprises pour lesquelles ces critères représentent un enjeu stratégique dans l'objectif de progresser dans ce domaine. Certaines entreprises vont ainsi générer de la valeur ajoutée en développant des modèles économiques novateurs et plus à même de perdurer au dépend de leur concurrents. Nous pensons que ces opportunités généreront de la performance à long terme.

L'identification risque/opportunités passe selon nous par :

- **L'analyse des controverses** : Les controverses ont un effet direct sur la réputation d'une entreprise, surtout lorsque les mesures correctives adéquates ne sont pas mises en place. Nous avons fait appel à V.E qui nous fournit des bases de données complètes et mises à jour quotidiennement sur le suivi des controverses de tous les fonds, hormis sur les OPC Cogefi Chrysalide et Cogefi Prospective pour cause de couverture insuffisante.
- **L'analyse des résultats ESG** : Après analyse fondamentale et des controverses, nous tenons compte de la note ESG fournie par V.E ainsi que toutes autres informations disponibles pour identifier de potentiels risques extra financiers.
- **Le classement dans le secteur** : Ce sont tout d'abord des entreprises qui ont plus rapidement intégré les enjeux autour de la transition écologique et solidaire et qui ont les meilleurs résultats en termes de déploiement de leur stratégie

La question des risques et opportunités liés au changement climatique est intégrée à part entière dans le processus ESG de Cogefi Gestion. En effet, nous sommes convaincus que les entreprises les mieux positionnées sur le pilier environnemental sont les entreprises les plus résilientes au réchauffement climatique et les meilleurs vecteurs de la transition énergétique. La prise en compte de ce risque est intégrée dans les scores de V.E, avec une pondération qui dépend de la matérialité des critères environnementaux pour chaque secteur.

Nous cherchons également à suivre l'impact positif de notre investissement sur la société et sur l'environnement. C'est pourquoi nous avons intégré dans le processus de gestion l'élaboration d'un score d'impact sur 10 indicateurs d'impact choisis par la société de gestion dont le processus est détaillé en (3.5). Ce score d'impact intègre notamment les trois indicateurs environnementaux suivants :

- *Intensité carbone* (Tonnes Emissions équivalent CO2/€M Chiffre d'Affaires)
- *Intensité énergétique* (MWh d'énergie consommée/€M Chiffre d'Affaires)
- *Energy Transition Score* (établi par V.E)

Nous considérons que l'intensité carbone et énergétique, et plus particulièrement leur évolution, sont des critères importants pour relier la croissance de l'entreprise et la réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'énergie consommée in fine.

La gestion des risques liés à la biodiversité sont aussi un enjeu majeur des entreprises pour conserver un bon développement futur, toute activité économique reposant de près ou de loin sur au moins un écosystème. Il est estimé que plus de la moitié du PIB mondial est exposé à des risques liés à la biodiversité. Contrairement au changement climatique, la mesure des risques liés à la biodiversité est multidimensionnelle. Certains de ces risques peuvent être reliés au changement climatique. Ce dernier impacte la biodiversité via des pertes d'habitats par exemple, et vice versa via par exemple la réduction de certaines populations animales ou végétales (forêts, phytoplancton...) essentielles à l'absorption de carbone. Un effort sur le climat peut donc déjà contribuer dans une moindre mesure à l'effort sur la biodiversité. Sur la gestion des risques spécifiques à la biodiversité, ils sont d'abord pris en compte au moment

de la sélection des valeurs dans le cadre des notations V.E via le critère « biodiversité » pour les entreprises où cet enjeu est estimé matériel. Il l'est particulièrement pour toutes les sociétés ayant des activités dans l'agriculture et l'alimentation, ce secteur étant le responsable de plus de la moitié de l'érosion de la biodiversité. Le suivi dynamique des controverses détectées par V.E permet de contrôler d'éventuelles défaillances de l'entreprise sur ce critère.

Pour le fonds Cogefi Elixir ISR, nous nous engageons à communiquer sur l'intensité carbone (scope 1 et 2) moyenne dans le cadre du reporting extra-financier semestriel, disponible sur le site internet de la société de gestion.

Les liens à ces documents sont disponibles ci-dessous :

<https://www.cogefi.fr/fr/funds/15/cogefi-elixir-p>

<https://www.cogefi.fr/fr/p/35/informations-reglementaires>

## **2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?**

Estimant que la prise en compte de critères extra-financiers est une fonction centrale de notre activité de gestion d'actifs, Cogefi Gestion a décidé d'impliquer l'ensemble des équipes de gestion à l'ISR et l'intégration ESG afin que les objectifs de croissance soient en parfaite adéquation avec les enjeux environnementaux et le développement durable.

Le respect des obligations en matière de développement durable et plus spécifiquement des contraintes liées au processus ISR (notamment les ratios de sélectivité et d'amélioration de note) mis en place pour le fonds Cogefi Elixir ISR est contrôlé par le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne.

Les équipes commerciales et de reporting sont parties prenantes de ce processus, leurs permettant ainsi de fournir une information transparente, claire et non trompeuse aux demandes de nos clients.

L'ensemble de la stratégie d'Investisseur Socialement Responsable de Cogefi Gestion est implémentée et mise en œuvre par la direction.

## **2.6. Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion**

Au sein de Cogefi Gestion, nous ne distinguons pas les fonctions d'analyste et de gérant. La société a donc fait le choix d'impliquer l'ensemble de ses équipes de gestion dans l'investissement socialement responsable. La prise en compte des critères extra-financiers fait donc partie intégrante du processus de gestion et l'ensemble des équipes de gestion mentionnées précédemment sont concernées. Depuis début 2021, une gérante junior est en charge de développer les outils d'intégration ESG pour les gérants de Cogefi Gestion sur la moitié de son temps de travail. Ces outils sont supervisés par le référent ISR. L'analyse extra-financière et financière étant intimement liée, elles ne font pas l'objet d'un décompte horaire précis.

## 2.7. Dans quelles initiatives concernant l'Investissement Responsable la société de gestion est-elle partie prenante ?

Depuis 2018, Cogefi Gestion a adopté une démarche visant à renforcer son implication en tant qu'investisseur socialement responsable. Le processus en cours, se matérialise à ce stade par un engagement et une présence en tant que signataire de différentes initiatives :

- UNPRI (United Nations Principles For Responsible Investment)
- Commissions AFG

## 2.8. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

En date de ce code, un seul fonds de la maison (Elixir ISR) est considéré comme « actif ISR » et dispose d'un processus ISR. L'OPC Cogefi Elixir ISR bénéficie du label ISR depuis le 27 novembre 2020, pour une durée de 3 ans renouvelables.

Un fonds de la maison (Chrysalide) supplémentaire est couvert par l'intégration ESG reposant sur une méthodologie d'analyse ESG interne spécifique aux petites capitalisations, et qui n'utilise pas les évaluations de V.E (ESG Small). Ce fonds bénéficie à ce jour du label Relance, label de l'état français visant à identifier les OPC qui financent les entreprises françaises et soutiennent l'emploi suite à la crise de la pandémie. Les fonds labellisés doivent en outre respecter un ensemble de critères ESG, incluant notamment l'interdiction du financement d'activités charbonnées et le suivi d'une note ou d'un indicateur ESG.

Ci-dessous les encours des différents Fonds en question :

<i>en Millions euros</i>	2018	2019	2020	Couverture	Art. SFDR (*)	Cat. AMF (**)	Labels
<b>ELIXIR ISR</b>	2	10	12	ISR	8	1	ISR
<b>EUROPE</b>	27	26	23	ESG	6	3	
<b>FLEX DYNAMIC</b>	37	37	42	ESG	8	2	
<b>FLEX MODERATE</b>	12	10	8	ESG	6	3	
<b>ORIGINES</b>		7	9	ESG	6	3	
<b>SHORT TERM BOND</b>	48	32	28	ESG	6	3	
<b>HIGH QUALITY BOND</b>		14	13	ESG	6	3	Relance
<b>CHRYSALIDE</b>	4	5	12	ESG Small	6	3	
<b>PROSPECTIVE</b>	26	21	33	Exclusions	6	3	

Au 31 décembre 2021, les encours sous gestion :

- ❖ ISR sont de **14.6 millions d'euros**
- ❖ Avec intégration ESG (ISR inclus) sont de **172 millions d'euros**
- ❖ De tous les fonds gérés par Cogefi Gestion sont de 234 millions d'euros.

## **2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?**

Au 31 décembre 2021, les encours sous gestion :

- ❖ ISR représentent **6,3%** des encours totaux sous gestion (7,2% des fonds ouverts).
- ❖ Avec intégration ESG (ISR inclus) représentent **74%** des encours totaux sous gestion (85% des fonds ouverts).

## **2.10. Quels sont les OPC labellisés ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?**

Au 31 Décembre 2021, seul le fonds ouvert Cogefi Elixir ISR bénéficie du label ISR. Il représente 14 662 499 € soit 7,2% de l'encours des fonds ouverts gérés par Cogefi Gestion.

# **3. Données générales sur les Fonds visés par ce Code de transparence**

Les fonds de Cogefi Gestion sont classés selon 3 profils différents :

- Fonds labellisés ISR : Cogefi Elixir ISR
- Fonds soumis à l'intégration ESG avec objectifs : Cogefi FlexDynamique

## **3.1. Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du / des Fonds ?**

Le Fonds Cogefi Elixir ISR qui est de classification « Actions des pays de l'Union Européenne », a pour objectif d'obtenir, sur un horizon de placement supérieur à 5 ans, une performance supérieure à l'indice EURO STOXX en euros, dividendes nets réinvestis (SXXT Index), au travers d'une sélection de type « stock picking », intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres en portefeuille.

Cette prise en compte d'indicateurs extra-financiers a pour objectif de conjuguer la performance financière et la volonté d'influencer progressivement et positivement les émetteurs en portefeuille à intégrer des critères ESG dans leur stratégie. A ce titre, nous nous efforçons de maintenir une note ESG moyenne supérieure à la note ESG moyenne (équipondérée) de l'univers d'investissement de référence du Fonds après élimination des 20 % plus mauvaises valeurs. En tant que gérant d'actifs, nous avons conscience de l'importance de notre rôle à jouer dans le financement d'une économie plus durable.

La prise en compte des **critères extra-financiers pour le fonds Cogefi Elixir ISR vise quatre objectifs, répartis en 4 piliers :**

- **Environnement** : Nous attachons beaucoup d'importance à la capacité des entreprises à se transformer pour accompagner la transition énergétique. Nous souhaitons favoriser les flux vers les entreprises dont la croissance intègre des réductions des émissions de gaz à effet de serre. Dans ce cadre, nous calculons l'intensité carbone de notre portefeuille et avons pour objectif que celle-ci soit systématiquement inférieure à 80% de celle de l'univers de référence. Nous sommes convaincus que les changements structurels amèneront l'intensité carbone de notre indice de référence à baisser dans le futur. Ainsi maintenir un niveau significativement inférieur à cet indice est selon nous un engagement de long terme pertinent.
- **Social** : Nous sommes persuadés que le capital humain est la clé de voûte d'une organisation. Dans une optique de performance durable, des facteurs tels que la formation du personnel sur les questions RSE et le pourcentage de femmes aux fonctions exécutives, sont des critères que nous favorisons. En particulier, nous cherchons à améliorer la part moyenne de femmes dans l'exécutif afin d'être supérieure au niveau de l'indice de référence à partir de juillet 2023.
- **Gouvernance** : Les enjeux autour de la gouvernance d'entreprise sont multiples. Nous veillons notamment à l'indépendance des conseils d'administration, facteur important, selon nous, d'une gouvernance saine alignée avec les intérêts de l'entreprise et de ses parties prenantes. A ce titre, nous avons pour objectif que le pourcentage moyen d'administrateurs indépendants au sein de Cogefi Elixir ISR augmente de 10% sous 3 ans par rapport à son niveau de juillet 2020.
- **Droits humains** : Nous considérons que les controverses liées aux droits humains sont le reflet de défaillances internes qui peuvent à terme impacter négativement et de manière considérable l'activité d'une entreprise. Ainsi nous cherchons à limiter à 0,20 la fréquence moyenne de controverses graves par émetteur liées aux droits humains apparues sur les 4 dernières années. A titre de comparaison, cet indicateur était environ à 0,50 pour l'EURO STOXX 600 en juillet 2020.

Les autres fonds ouverts gérés par Cogefi Gestion n'ont à ce jour pas d'objectifs extra-financiers.

### 3.2. Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des Fonds ?

#### 3.2.1 Moyens internes

Le Fonds Cogefi Elixir ISR est géré par trois gérants. Tous les mois, l'équipe se réunit lors d'un comité d'investissement pour réévaluer la pertinence des investissements.

L'équipe dispose d'outils propriétaires développés en interne sur Excel et VBA. Ces outils permettent de traiter les données recueillies sur Bloomberg et V.E afin de comparer le Fonds et son indicateur de référence de manière systématique sur les piliers suivants :

- **Analyse des controverses** : Mise à jour quotidienne du suivi des controverses,
- **Analyse de momentum ESG** : Suivi de l'évolution du score ESG dans le temps,
- **Analyse best-in class** : Classement détaillé des entreprises par secteur,
- **Analyse d'impact** : Modèle de scoring d'impact propriétaire (*Cogefi Impact Scoring*)
- **Décision d'investissement** : Agrégation de l'ensemble des filtres ESG et évaluation ESG en fonction des résultats obtenus et de la stratégie ESG développée par Cogefi Gestion.

### 3.2.2 Moyens externes

Dans le but d'utiliser la donnée ESG la plus fiable possible, nous avons fait appel à V.E, un des pionniers mondiaux de l'analyse ESG.

V.E est une filiale de Moody's, spécialisée dans l'évaluation de type qualitatif des entreprises selon des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance. Nous avons choisi de faire confiance à V.E car nous apprécions leur méthode de notation, basée sur des critères ESG matériels et sur l'association de trois éléments : politique, déploiement et résultats.

Pour son outil **Cogefi Impact Scoring** (CIS), Cogefi Gestion dispose des données d'impact V.E et également des données ESG de Bloomberg. Le rassemblement de ces deux sources permet d'avoir accès une base de données complète.

Cogefi Gestion est également régulièrement informé par la Sell Side Research de la Société Générale, ODDO BHF Securites et Kepler Chevreux sur les points suivants :

- Rapports d'analyse sectorielle ESG
- Suivi ESG des valeurs européennes
- Études de recherche sur des sujets spécifiques

## 3.3. Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) Fonds ?

L'intégration de critères ESG dans l'OPC Cogefi Elixir ISR est mise en œuvre tout au long du processus et suivi d'investissement. Elle consiste en une première phase d'exclusion visant à retirer 20% minimum de l'univers de référence. L'intégration ESG est ensuite utilisée au niveau qualitatif dans la gestion et construction de portefeuille.

Des critères ESG sont pris en compte sur chacun des filtres d'exclusion. Le détail des filtres d'exclusions, de l'intégration ESG et de la méthodologie d'analyse seront développés dans la partie (3.5).

### 3.3.1 Listes d'exclusion sectorielle

Des listes d'exclusion ont été établies sur des critères relatifs à l'armement, au tabac et aux activités liées au charbon.

Cogefi Gestion interdit pour tous ses produits au niveau entité l'investissement dans les entreprises liées aux secteurs suivants :

- Tabac (classification GICS),
- Armement controversé : ayant des activités en lien avec des armes jugées controversées, à savoir : les mines anti personnelles, les armes à sous-munitions, les armes biologiques, chimiques, au phosphore blanc, à l'uranium appauvri, ainsi que les armes nucléaires ne respectant pas le Traité sur la Non-Prolifération des armes nucléaires de 1968.

Nous utilisons la liste d'exclusion publique de Robeco SAM pour lister les sociétés en lien avec les armes controversées. (Voir « Controversial weapons » <https://www.robeco.com/docm/docu-exclusion-list.pdf>)

Dans le cas des OPC **Cogefi Chrysalide**, **Cogefi Elixir ISR**, et **Cogefi FlexDynamic** nous excluons en plus toutes les entreprises dont la part du chiffre d'affaire dans des activités liées au charbon thermique ou métallurgique n'est pas nul. Nous utilisons la Global Coal Exit List mise à disposition par Urgewald qui est une ONG allemande de défense de l'environnement et des droits de l'Homme dont l'objectif est d'établir des normes environnementales et sociales strictes pour le secteur financier international. (Voir <https://coalexit.org/methodology>)

### 3.3.2 *Filtre conviction*

La notation ESG est intégrée dans tous les portefeuilles de Cogefi pour les entreprises bénéficiant d'une couverture par V.E. Pour Cogefi Elixir ISR cette notation constitue un critère d'exclusion. Pour Cogefi Elixir ISR et Cogefi FlexDynamic, la note est suivie de manière à être toujours supérieure à celle de son univers d'investissement.

### 3.3.3 *Analyse Best in class*

Nous considérons que des entreprises de secteurs différents ne peuvent pas être comparées de la même manière au travers de leurs notations. Les entreprises les mieux positionnées dans leur secteur en termes de gestion des risques ESG ont un avantage concurrentiel indéniable.

### 3.3.4 *Analyse d'impact (Cogefi Impact Scoring)*

Cogefi Gestion a fait appel à V.E pour bénéficier d'une base de données ESG fiable. Cependant, pour évaluer l'impact de l'investissement, nous avons décidé de construire un modèle propriétaire, sur des critères que nous avons choisis et que nous considérons comme des indicateurs pertinents pour la transition écologique et sociale des entreprises. L'analyse qui en résulte constitue un critère d'exclusion avec un score d'impact minimum défini à 2,6.

Notre modèle se base ainsi sur l'évaluation des 10 indicateurs d'impact suivants :

- **Environnementaux** : Intensité carbone, intensité énergétique, score de transition énergétique,
- **Sociaux** : % de femmes à la direction, % d'entreprises proposant des formations sur la RSE aux employés,
- **Gouvernance** : % de femmes au conseil d'administration, % d'administrateurs indépendants, % de sociétés ayant établi une politique de rémunération des dirigeants en lien avec l'ESG,
- **Droits humains** : Signataires du Pacte Mondial des Nations Unies, nombre de controverses graves liées aux droits humains.

L'intensité carbone mesure les tonnes d'équivalent CO2 émis par les activités de l'entreprise pour un million de Chiffre d'Affaires. (Source : Bloomberg)

L'intensité énergétique est calculée en mégawattheures d'énergies consommée par million de chiffre d'affaires. (Source Bloomberg)

L'Energy Transition Score est un indicateur (/100) permettant de classer les entreprises en fonction de leur contribution positive à la transition énergétique (Source V.E).

Nous considérons que la représentativité de femmes dans les conseils d'administration et les comités exécutifs des entreprises, au-delà du principe de diversité et d'égalité des chances, est un atout indéniable pour les entreprises. (Source : Bloomberg)

Nous considérons que la signature du Pacte Mondial des Nations Unies est un engagement indispensable des entreprises en faveur du développement durable et d'une volonté de coopérer à l'international. (Source : Bloomberg). Ces mêmes entreprises se doivent également d'être transparentes sur les éventuelles controverses graves liées aux droits humains auxquelles elles ont dû faire face. (Source : V.E)

Par ailleurs, intégrer des critères de rémunération des dirigeants relatifs à l'ESG et proposer aux salariés des formations directes à la RSE sont des moyens importants pour intégrer l'ensemble des parties prenantes dans la même direction. (Source : Bloomberg)

L'étude du score d'impact sur ces 10 indicateurs vs l'univers de référence, le STOXX Europe 600, nous permet de suivre l'impact positif du Fonds.

### 3.3.5 Analyse des controverses

V.E fournit une base complète et mise à jour quotidiennement sur les controverses des entreprises de notre univers d'investissement. Ces controverses sont classées en fonction de trois points :

- Sévérité
- Fréquence
- Réactivité

L'agrégation des controverses au niveau d'une entreprise permet à V.E de déterminer un « Controversy Risk Mitigation » score. Les entreprises considérées comme les plus controversées sont placées sur une Warning List. Ces sociétés en Warning List sont

automatiquement placées en catégorie « Sous surveillance » dans notre univers d'analyse ESG.

### 3.3.6 Analyse best effort momentum

Nous sommes également attentifs à l'évolution du comportement ESG d'un émetteur. Pour le Fonds Cogefi Elixir ISR, nous suivons donc les évolutions de pratiques et de score ESG des émetteurs comme critère de suivi de gestion.

### 3.3.7 Critères ESG pour les petites capitalisations (ESG Small) de l'OPC **Cogefi Chrysalide**

Les critères ESG pris en compte reposent sur 4 axes. Chaque axe se compose d'un ou plusieurs critères principaux qui seront systématiquement évalués et de critères secondaires qui, si la donnée est disponible, peuvent donner lieu à l'attribution de bonus/malus, qui sont à la discrétion des gérants et analystes et qui peuvent augmenter ou diminuer la note associée à l'axe de manière importante.

- **Communication ESG** : apprécie les efforts de moyens mis en œuvre par les sociétés, souvent encore jeunes, pour un meilleur suivi et une meilleure transparence ESG ;

- **Environnement - positionnement vis-à-vis de la transition écologique** : analyse du positionnement sur des thématiques environnementales porteuses et de la responsabilité environnementale de l'entreprise ;

- **Politique sociale** : évalue la performance sociale de l'entreprise en termes de partage de valeur, d'égalité femme-homme, de bien-être et développement du personnel et de qualité d'innovation.

- **Gouvernance** : Favoriser l'indépendance des conseils d'administration et d'autres bonnes pratiques de gouvernance établies, ainsi qu'une meilleure intégration de la RSE.

#### • **Communication ESG.**

Cette analyse se basera sur les critères principaux suivants :

-Publication ou non d'un rapport RSE ou d'une partie RSE au sein du rapport annuel ;

-Présence d'indicateurs sur des thèmes que nous jugeons essentiels (empreinte carbone, inclusion et promotion des femmes, bien-être et développement du personnel, partage de la valeur).

Et des critères secondaires portant sur des initiatives de transparence supplémentaire de la part de l'entreprise comme par exemple la réponse au Carbon Disclosure Project.

#### • **Environnement - Positionnement vis-à-vis de la transition écologique.**

Le critère principal évalué ici est l'adéquation de l'activité de la société avec la transition écologique (en s'inspirant du règlement taxonomie). Cela nous permettra d'identifier 3 types

d'entreprises à savoir celles avec un positionnement environnemental foncièrement positif, foncièrement négatif ou mitigé.

Pour ces dernières entreprises, nécessitant une analyse plus approfondie, compte tenu de leur petite taille et des capacités de reporting limitées, notre appréciation de la démarche vise à mieux noter les entreprises ayant une stratégie de responsabilité environnementale ambitieuse mais surtout pertinente vis-à-vis des enjeux de leur secteur.

Les critères secondaires sont des indicateurs quantitatifs sur des thèmes essentiels, à savoir la transition énergétique, la gestion de l'eau et la gestion des déchets, qui devront à terme être obligatoires pour toutes les sociétés cotées mais qui sont encore peu présents dans les publications des petites capitalisations. On peut citer les émissions de gaz à effet de serre scope 1,2 et 3, ou le volume de déchets produits par an.

#### • **Politique sociale.**

Le critère principal est la part du capital détenu par les fondateurs, les managers ou les salariés. Ce critère vise à privilégier les sociétés à capital familial et/ou entrepreneurial, considérant qu'elles sont en général plus à l'écoute de leurs salariés et plus enclines à adopter une approche salariale de long terme avec des initiatives de partage de valeur. La stabilité de l'actionnariat qui caractérise ces sociétés et la part de l'actionnariat salarié sont des éléments jugés positivement.

Les critères secondaires sont des indicateurs quantitatifs sur des thèmes sociaux essentiels que sont le partage de la valeur, l'égalité femme-homme, le bien-être et développement du personnel, et la qualité d'innovation. On peut citer le ratio d'équité, la part de femmes dans la direction ou le taux d'absentéisme.

#### • **Gouvernance.**

Le critère principal est d'évaluer l'indépendance du conseil d'administration, gage de bonne gouvernance, à travers à la fois la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général et la part d'administrateurs indépendants.

Les critères secondaires sont des indicateurs portant sur des thèmes de gouvernance jugés essentiels que sont la féminisation du Board, les bonnes pratiques admises de gouvernance, et la gouvernance durable. On peut citer la présence d'un comité de rémunération ou d'audit indépendant, la présence d'un management RSE ou d'administrateurs qualifiés sur la RSE.

### **3.3.8 Critères ESG pour l'OPC *Cogefi FlexDynamic***

Ce fonds action large cap vise à promouvoir des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Le fonds est couvert par l'analyse ESG à hauteur de 80% minimum. La note ESG du fonds doit systématiquement être supérieure à celle de son univers d'investissement.

### 3.4. Quels principes et critères liés aux changements climatiques et à la biodiversité sont pris en compte par le(s) Fonds ?

Les critères environnementaux sur les fonds ISR ou avec intégration ESG (hors Cogefi Chrysalide) prennent en compte des éléments et principes liés au changement climatique ainsi qu'à la biodiversité.

Celle-ci se fait à deux niveaux, tout d'abord lors de l'analyse de score V.E pour le filtre conviction. Comme décrit dans la partie (2.4), les critères pris en compte dans le pilier Environnement sont les suivants :

- Stratégie environnementale
- Pollution, prévention et contrôle
- Produits et services verts
- Respect de la biodiversité
- Gestion de l'eau
- Energie
- Emissions de gaz à effet de serre
- Gestion des déchets
- Pollution locale (sonore)
- Transport
- Impact des produits utilisés

Dans un deuxième temps, lors de l'analyse d'impact via notre modèle **Cogefi Impact Scoring**, nous recalculons des indicateurs environnementaux spécifiques :

- *Intensité carbone* (Tonnes Emissions CO2/€M Chiffre d'Affaires)
- *Intensité énergétique* (MegaWatt-heures d'énergie consommée/€M Chiffre d'Affaires)
- *Energy Transition Score* (établi par V.E)

Ces indicateurs nous permettent de suivre l'impact positif du Fonds sur la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique.

Pour l'OPC Cogefi Chrysalide (Méthode d'évaluation ESG Small), les critères liés au changement climatique pris en compte sont, le positionnement de l'activité de l'entreprise vis-à-vis de la transition vers un modèle bas carbone, et si la donnée est disponible : émissions de CO2 absolues (scope 1 & 2, et 3 amont et aval en tonnes équivalent CO2) ; Intensité carbone (TeqCO2 émis par les activités/M€ de CA) ; Consommation électrique (MWH) ; Intensité énergétique (MWH consommés/M€ de CA) ; Part d'énergies renouvelables dans la consommation électrique (%).

Les autres indicateurs quantitatifs environnementaux regardés sont :

- Eau : Consommation d'eau (m3) rapportée au CA (M€) ;
- Déchets : Volume de déchets produits par an (en tonnes) ; Volume de déchets recyclés par an (en tonnes).

### 3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...) ?

#### - Méthodologie d'évaluation ESG

Nous avons fait confiance à V.E comme fournisseur de données ESG car nous sommes en total accord avec leur processus de notation. Nous considérons en effet que le risque ESG doit être géré sur ces 3 piliers. Définir une stratégie ESG est la première étape, elle doit ensuite être déployée et produire des résultats significatifs. Le processus de notation s'appuie sur 38 critères (voir Fig1), répartis en 6 domaines d'analyse : Droits humains, Engagement sociétal, Gouvernance, Environnement, Ressources humaines et Comportements d'affaires. Chaque critère est activé et pondéré en fonction de sa matérialité dans le secteur (voir Fig2). Chaque critère est ensuite évalué sur les 3 piliers pour donner une note sur 100 (voir Fig3). Cette démarche de notation est détaillée ci-dessous. Nous utilisons les notations V.E pour classer les entreprises en fonction de leur gestion des risques ESG.

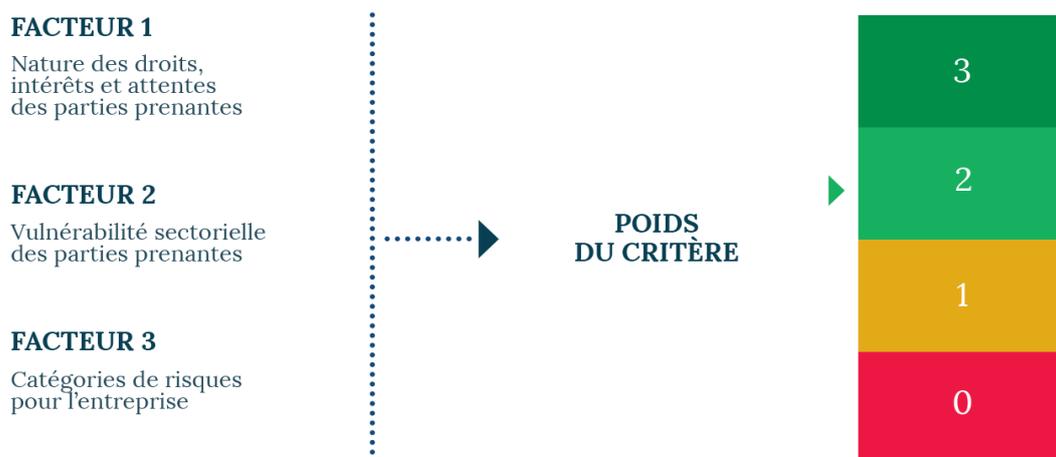
Nous considérons comme non couvertes par l'analyse ESG les entreprises dont le score global a été établi par V.E il y a plus de 24 mois.

Fig1. Critères de notation de V.E

Vigeo Eiris framework					
Human Rights	Human Resources	Business Behavior	Corporate Governance	Environment	Community Involvement
Human Rights in Society	Social Dialogue	Product Safety	Board of Directors	Environmental Strategy	Local Social and Economic Development
Fundamental Labour Rights	Employee Participation	Information To Customers	Audit and Internal Controls	Pollution Prevention and Control	Societal Impact of Products and Services
Non Discrimination and Diversity	Responsible Reorganisations	Customer Relations	Shareholders	Green Products and Services	Philanthropic Contributions
Forced Labour and Child Labour	Career Development	Sustainable Supplier Relationships	Executive Remuneration	Biodiversity	
	Remuneration Systems	Supply Chain: Environmental Factors		Water	
	Health and Safety	Supply Chain: Social Factors		Energy	
	Working Hours	Corruption		Atmospheric Emissions	
		Competition		Waste Management	
		Lobbying		Local Pollution (noise/vibration)	
				Transportation	
				Impacts of Product Use and Disposal	

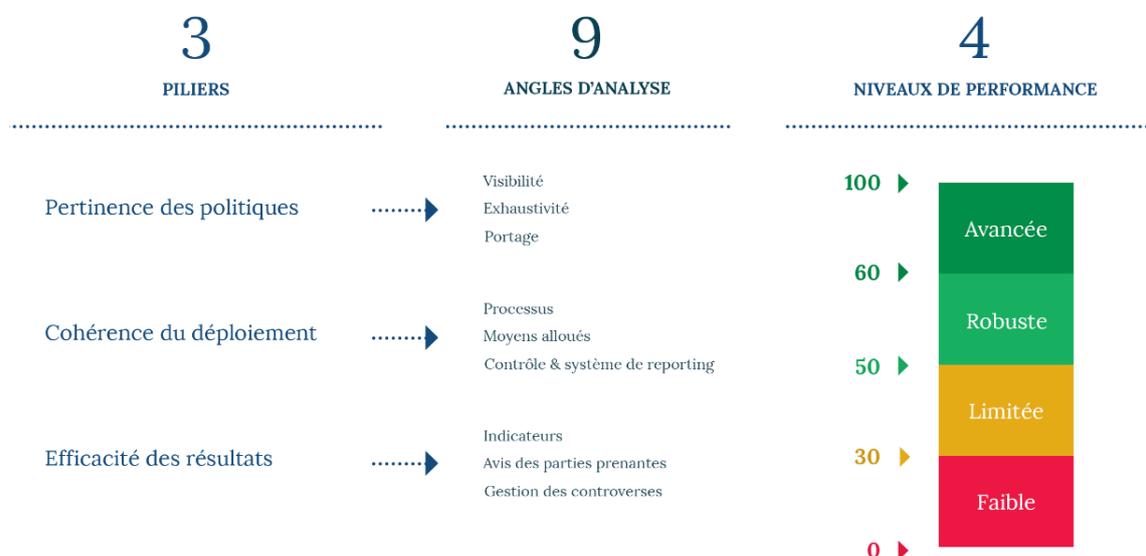
Source : V.E. Toute reproduction est interdite.

**Fig2. Analyse de la matérialité du critère ESG**



Source : V.E. Toute reproduction est interdite.

**Fig3. Evaluation du critère ESG**



Source : V.E. Toute reproduction est interdite.

Cette évaluation ESG de V.E n'est pas effectuée pour les fonds Cogefi Chrysalide et Cogefi Prospective pour cause de couverture insuffisante des petites capitalisations. De plus, cette analyse est pertinente sur les émetteurs suffisamment développés pour avoir les moyens humains et techniques nécessaires pour répondre aux exigences de l'évaluation de V.E, mais ne l'est plus dans le cas d'entreprises dont les capacités de reporting limitées peuvent biaiser significativement l'évaluation de V.E reposant sur un cahier des charges très exigeant en termes d'informations. L'évaluation ESG des émetteurs du fonds Cogefi Chrysalide est

effectuée selon une méthodologie interne adaptée aux petites capitalisations (ESG Small) et expliquée au 3.5.4 du présent document. Les émetteurs de l'OPC Cogefi Prospective ne sont pas sujets à une évaluation ESG au jour de ce Code.

Une méthode d'analyse ESG a été développée pour mettre en place la stratégie du fonds Cogefi Elixir ISR. Cette méthode d'évaluation est reprise sur les autres fonds dont l'univers est couvert par les analyses de V.E (Europe, Flex Dynamic, Flex Moderate, High Quality Bond, Short Term Bond, et Origines).

Elle répond à deux buts :

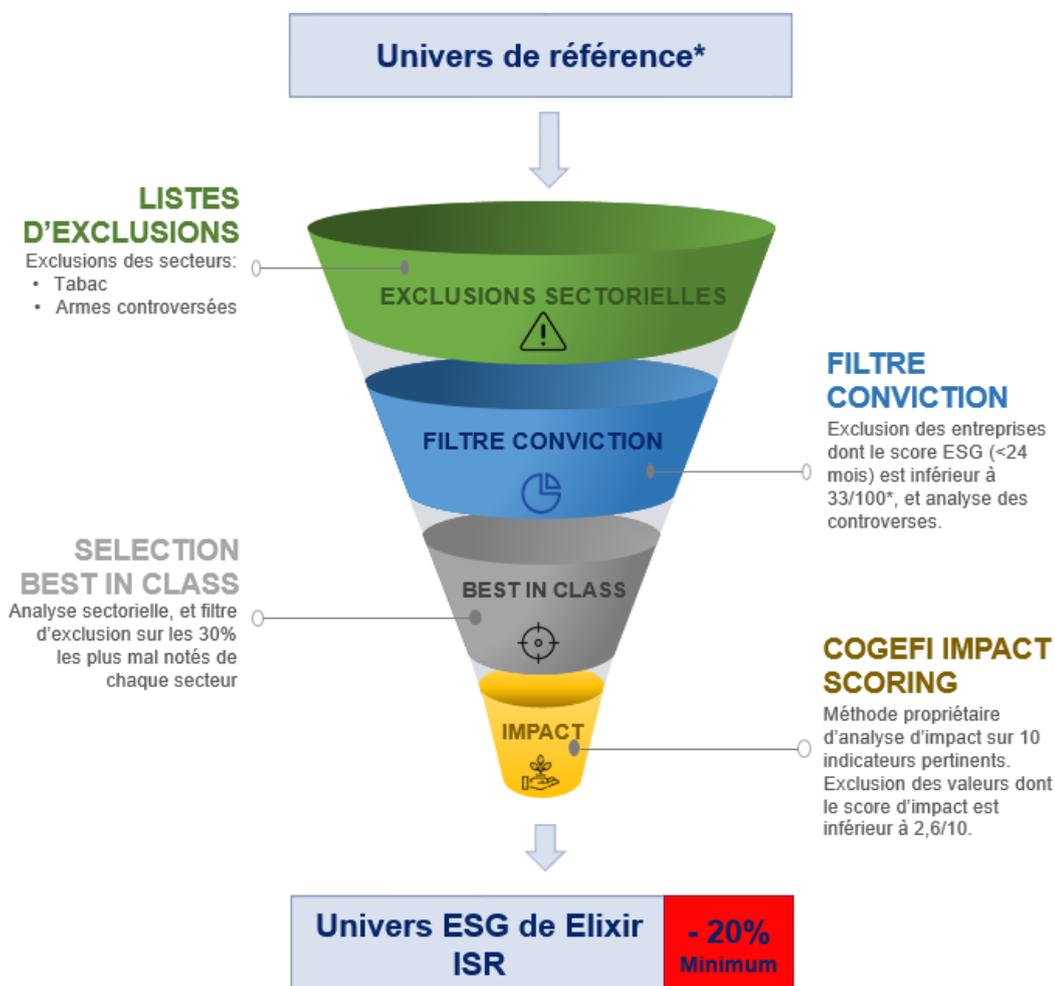
- Exclure 20% des pires valeurs de l'univers d'investissement de référence, à savoir les plus mauvais profils ESG de leur secteur d'activité, les activités du tabac et des armes controversées, et les profils ESG insuffisants quel que soit le secteur (score ESG inférieur à un seuil de qualité ESG).
- Obtenir une note ESG globale moyenne supérieure à l'Univers de référence après élimination des 20% plus mauvais élèves ESG.

Pour cela, la société de gestion a développé un processus ESG best-in class qui se décline en trois parties :

- Les sociétés doivent passer 4 filtres d'exclusion dont les détails sont explicités ci-dessous (20% des sociétés sont exclues suite à cette étape) → 3.5.1
- Les 80% restants sont évalués en fonction de plusieurs métriques ESG, et sont classés en trois catégories → 3.5.2
- Au cours de la sélection des valeurs en portefeuille, les sociétés ayant les meilleurs profils ESG sont recherchés par la société de gestion, afin d'avoir un score global ESG supérieur à l'univers de référence → 3.5.3

### 3.5.1 Filtres d'exclusion

Un processus d'exclusion en 4 étapes est appliqué sur l'univers de référence. L'univers ESG résultant de ces filtres élimine minimum 20% des émetteurs de l'univers de référence.



*\*Ce score sert de variable d'ajustement pour obtenir 20% minimum d'exclusion.  
Le score de 33 est le score minimum acceptable, mais ce seuil peut être augmenté s'il ne permet pas d'atteindre les 20%.*

Source : Cogefi Gestion  
\*Stoxx Europe 600

#### 3.5.1.2 Filtre conviction

Notre seconde étape consiste à exclure du périmètre d'investissement les entreprises dont le score ESG sur V.E est inférieur à 33/100.

Si avec une note minimale de 33 nous n'atteignons pas les 20% d'exclusion, ce seuil est augmenté d'un point jusqu'à obtention d'une réduction de 20% de l'univers d'investissement.

### 3.5.1.3 Filtre sélection « Best in class »

Nous considérons que les entreprises les mieux positionnées dans leur secteur en termes de gestion des risques ESG ont un avantage concurrentiel indéniable. Nous avons établi un filtre consistant à exclure les 30% plus mauvaises notations ESG de leur secteur.

Une analyse sectorielle est effectuée pour chaque secteur identifié sur l'univers Large Cap Europe de V.E. Chaque entreprise est classée dans son secteur et par zone géographique. Ce classement est ensuite retraité par nos équipes en internes, et les émetteurs sont répartis en 6 catégories.

Les entreprises classées « - - - » et « - - » correspondant aux 30% plus mal notés de leur secteur sont automatiquement exclues du périmètre d'investissement.



Source : Cogefi Gestion

### 3.5.1.4 Cogefi Impact Scoring

Un score d'impact sur 10 est attribué à chaque entreprise selon la règle simple suivante : Pour chaque indicateur, si son score est meilleur que la moyenne de l'univers de référence, on lui attribue 1 point, sinon 0. Une entreprise dont moins de 6 de ces indicateurs sont accessibles n'est pas considérée comme couverte par cet outil.

Les entreprises dont le score d'impact est inférieur à 2.6/10 sont automatiquement exclues de notre périmètre d'investissement.

L'objectif de ce score est de pouvoir suivre l'impact positif de notre portefeuille vis-à-vis de l'univers de référence.

#### Exemple :

Filtres d'exclusion Univers	Univers	
	Nombre de valeurs	%
1. Exclusion sectorielle	5	0.8%
2. Note inférieure à 33	80	13%
3. Worst in class	19	3.2%
4. Score d'impact < 2.6	16	2.7%
<b>Total exclues</b>	<b>124</b>	<b>19.7%</b>

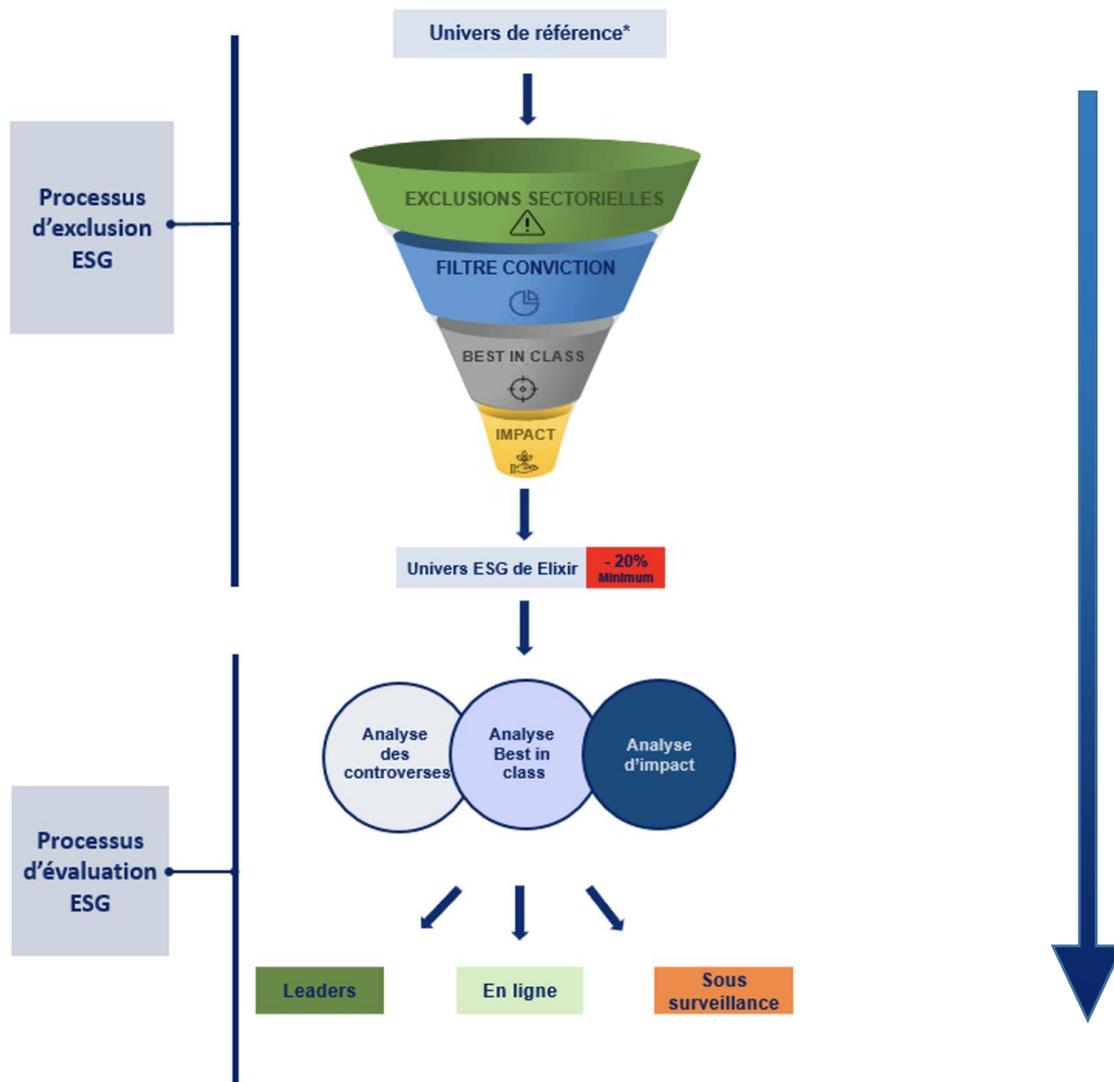
Dans cet exemple nos critères minimum ne permettent pas d'éliminer 20% des valeurs de notre univers d'investissement. Nous devons donc durcir le critère en augmentant la note minimale acceptable dans le portefeuille. Nous rappelons que la note ESG est notre seul critère d'ajustement permettant d'atteindre les 20% d'exclusion. Cette note ne peut être en aucun cas inférieure à 33.

### 3.5.2 L'évaluation ESG

L'Univers ESG résultant de l'application des filtres d'exclusion contient 80% des valeurs initiales de l'Univers de référence.

Ces sociétés sont classées dans les 3 catégories suivantes selon une analyse best-in class :

- **Sous surveillance** : Cette catégorie contient deux types de sociétés : Celles ayant un fort risque de controverses en étant placée sur la Warning List de V.E (3.3.5) et celles n'étant pas positionnées dans les 50% meilleures sociétés de leur secteur d'activité en termes de score ESG (3.5.1.3). Ces sociétés font l'objet d'une surveillance active par les équipes de gestion. Un comité de gestion tenue à fréquence hebdomadaire complété par un comité ISR mensuel, permettent de statuer sur le maintien ou non en portefeuille de ces sociétés.
- **Leaders** : Cette catégorie contient les sociétés étant positionnées dans les 10% des meilleurs profils ESG de leur secteur. Ce sont les « meilleurs élèves » ESG de leur secteur d'activité.
- **En ligne** : Cette catégorie contient les sociétés ayant passé avec succès les filtres d'exclusion mais n'étant ni « Sous surveillance », ni « Leaders ». Nous considérons leur profil ESG robuste



Source : Cogefi Gestion

Sur l'univers investissable, nous considérons que les sociétés n'ayant pas été notées depuis plus de 24 mois par V.E ne peuvent pas faire l'objet d'une couverture ESG. Le cas échéant, une analyse ad hoc peut être menée par l'équipe pour réévaluer la note ESG si cela paraît justifié. Le taux d'émetteurs non couverts par l'analyse ESG ne doit pas dépasser 10% des émetteurs en portefeuille.

### 3.5.4 Méthodologie d'évaluation ESG des petites capitalisations : ESG Small

Dans le cas de l'OPC Cogefi Chrysalide, nous excluons toutes les entreprises dont la part du chiffre d'affaires dans des activités liées au charbon thermique et métallurgique n'est pas nulle.

Ensuite, l'évaluation ESG des émetteurs pour l'OPC Cogefi Chrysalide se base sur une note sur 100. Cette note sert à indiquer au gérant la qualité globale d'une valeur selon les critères ESG que nous jugeons pertinents et lui permet de favoriser ces critères via la sélection. Cette méthode n'a pas pour objet de faire une évaluation exhaustive des risques et opportunités ESG mais de favoriser ce que l'équipe de gestion considère comme un socle commun limité de sujets ESG essentiels que toutes les entreprises devraient maîtriser quel que soit leur taille.

Même si le gérant n'a pas de contrainte de note minimale, il s'efforcera de privilégier les notes les plus hautes et d'améliorer la note moyenne dans le temps.

Cette note repose sur 4 axes :

- **Communication ESG** : notée sur 10 et représente 50% de la note afin de valoriser les efforts de moyens mis en œuvre par les sociétés pour un meilleur suivi et une meilleure transparence RSE ;

-**Environnement - positionnement vis-à-vis de la transition écologique** : noté sur 10 et représente 20% de la note afin de favoriser les valeurs bien positionnées sur des thématiques environnementales structurellement porteuses ;

-**Politique sociale** : notée sur 10 et représente 15% de la note afin de privilégier les sociétés au climat entrepreneurial et familial, une conviction au cœur de la philosophie de l'OPC Cogefi Chrysalide, et portant une attention particulière à leurs salariés ;

-**Gouvernance** : notée sur 10 et représente 15% de la note afin de favoriser l'indépendance des conseils d'administration et d'autres bonnes pratiques de gouvernance établies.

Chaque axe se compose d'un ou plusieurs critères principaux qui seront systématiquement évalués et de critères secondaires qui, si la donnée est disponible, peuvent donner lieu à l'attribution de bonus/malus, qui sont à la discrétion des gérants et analystes et qui peuvent augmenter ou diminuer la note associée à l'axe de manière importante.

#### • **Communication ESG.**

Idée : Apprécier les efforts des sociétés – souvent encore jeunes – en matière de reporting ESG et les accompagner dans la durée pour une meilleure prise en compte des critères ESG dans leur stratégie et leur communication.

Cette analyse se basera sur les critères principaux suivants :

- Publication ou non d'un rapport RSE ou d'une partie RSE au sein du rapport annuel ;
- Suivi d'indicateurs sur des thèmes que nous jugeons essentiels (empreinte carbone, inclusion et promotion des femmes, bien-être et développement du personnel, partage de la valeur).

Et des critères secondaires comme par exemple la réponse au Carbon Disclosure Project.

Un score de 0 à 10 est établi permettant de répartir les entreprises en 3 catégories de communication ESG « Insuffisante », « Satisfaisante » ou « Avancée ».

Score	Communication ESG
[0,3]	Insuffisante
[4,6]	Satisfaisante
[7,10]	Avancée

*Pondération : 50% de la note finale.*

## • Environnement - Positionnement vis-à-vis de la transition écologique.

Idée : Compte tenu de la plus forte technicité que requiert la production des indicateurs environnementaux et des moyens de reporting limités des émetteurs, il nous semble plus approprié d'évaluer en priorité le positionnement des activités des entreprises et leur démarche environnementale.

Le critère principal évalué ici est l'adéquation de l'activité de la société avec la transition écologique (en s'inspirant du règlement taxonomie). Cela nous permettra d'identifier 3 types d'entreprises :

-Les entreprises dont les activités principales contribuent positivement à l'environnement et notamment à la transition énergétique (par exemple des activités reliées aux énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique, à la mobilité verte, au stockage de carbone). Suivant la part que représentent ces activités principales, la notation évoluera entre 7 et 10 ;

-Les entreprises dont les activités principales sont connues comme étant nuisibles à l'environnement et pouvant être remplacées, notamment eu égard au changement climatique (par exemple les activités directement liées aux combustibles fossiles). La notation évoluera entre 0 et 3 ;

-Les entreprises dont la démarche doit être évaluée de plus près pour déterminer si leur position environnementale est globalement négative, positive ou neutre (par exemple les industries intensives en carbone comme le ciment ou l'acier, ou des valeurs avec des activités principales à contributions environnementales opposées). Suivant l'appréciation de la démarche et de la contribution environnementale des activités, la notation pourra osciller entre 0 et 10.

Pour ces dernières entreprises, nécessitant une analyse plus approfondie, compte tenu de leur petite taille et des capacités de reporting limitées, notre appréciation de la démarche vise à mieux noter les entreprises ayant une stratégie environnementale ambitieuse mais surtout pertinente vis-à-vis des enjeux de leur secteur.

Les critères secondaires sont des indicateurs quantitatifs essentiels qui devront à terme être obligatoires pour toutes les sociétés cotées mais qui sont encore peu présents dans les publications des petites capitalisations. On peut citer les émissions de gaz à effet de serre scope 1,2 et 3, ou le volume de déchets produits par an.

Un score de 0 à 10 est établi permettant de répartir les entreprises en 3 catégories de contribution environnementale « Négative », « Neutre » ou « Positive ».

Score	Contribution à l'environnement
[0,3]	Négative
[4,6]	Neutre
[7,10]	Positive

*Pondération : 20% de la note finale.*

### • Politique sociale.

Le critère principal est la part du capital détenu par les fondateurs, les managers ou les salariés.

Ce critère, en adéquation avec la philosophie de gestion de l'OPC Cogefi Chrysalide, vise à privilégier les sociétés à capital familial et/ou entrepreneurial, considérant qu'elles sont en général plus à l'écoute de leurs salariés et plus enclines à adopter une approche salariale de long terme avec des initiatives de partage de valeur. La stabilité de l'actionnariat qui caractérise ces sociétés et la part de l'actionnariat salarié sont des éléments jugés positivement.

Les critères secondaires sont des indicateurs quantitatifs sur des thèmes essentiels comme le partage de la valeur ou l'égalité femme-homme. On peut citer le ratio d'équité, la part de femmes dans la direction ou le taux d'absentéisme.

Un score de 0 à 10 est établi permettant de répartir les entreprises en 3 catégories de politique sociale « Insuffisante », « Perfectible » ou « Solide ».

Score	Politique sociale
[0,3]	Insuffisante
[4,6]	Perfectible
[7,10]	Solide

*Pondération : 15% de la note finale.*

### • Gouvernance.

Le critère principal est d'évaluer l'indépendance du conseil d'administration, gage de bonne gouvernance, à travers à la fois la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général et la part d'administrateurs indépendants.

Les critères secondaires sont des indicateurs portant sur des thèmes essentiels comme par exemple la féminisation du Board, les bonnes pratiques admises de gouvernance, et la gouvernance durable.

Un score de 0 à 10 est établi permettant de répartir les entreprises en 3 catégories de gouvernance « Insuffisante », « Perfectible » ou « Solide ».

Score	Gouvernance
[0,3]	Insuffisante
[4,6]	Perfectible
[7,10]	Solide

*Pondération : 15% de la note finale.*

### 3.6. À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

#### - Mise à jour des évaluations ESG :

Les gérants de tous les fonds hormis Cogefi Chrysalide et Cogefi Prospective utilisent principalement deux sources de données ESG : V.E et Bloomberg. Les données de V.E sur l'évaluation des émetteurs (E, S, G, classement sectoriel et par critère) sont disponibles dans un livrable Excel mis à jour tous les mois. Ces données peuvent être actualisées selon les analyses ad hoc de l'équipe.

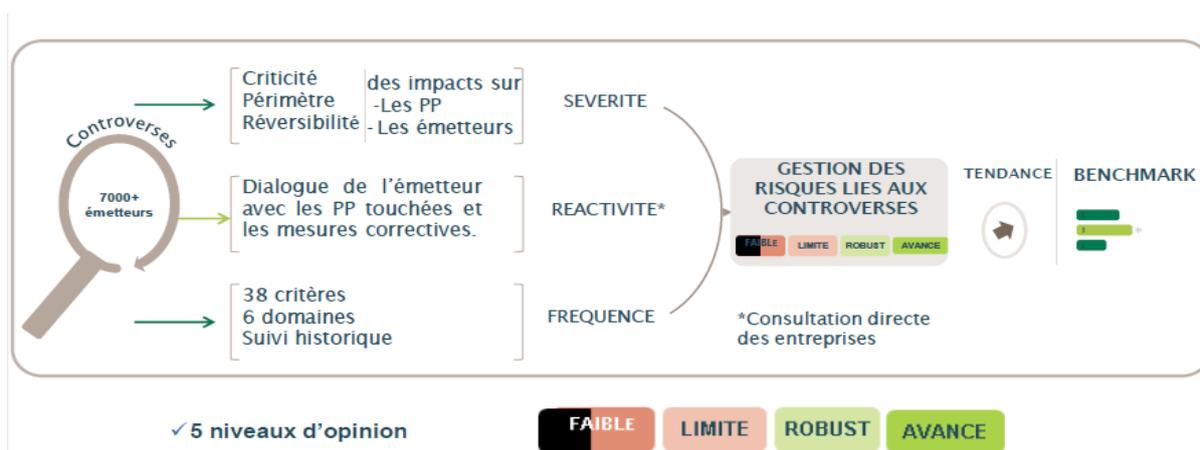
Les données extraites de Bloomberg sont principalement des indicateurs d'impact dont la fréquence est révisée en fonction de la disponibilité de l'information.

Pour le fonds Cogefi Elixir ISR et Cogefi Flex dynamique qui sont classés « article 8 » au sens de la réglementation SFDR, l'évaluation doit être réalisée dans les derniers **24 mois** par V.E pour être considérée. A défaut, la valeur est dite non notée.

#### - Gestion des controverses

Pour Cogefi Elixir ISR, les controverses sont mises à jour quotidiennement sur la plateforme V.E et permettent de piloter les émetteurs de façon continue.

Les controverses sont évaluées en fonction de trois points : la sévérité, la réactivité et la fréquence. L'agrégation de ces controverses au niveau micro donne un score de **gestion des risques liés aux controverses**, et les entreprises les plus mal notées font partie d'une Warning List. Cette démarche est détaillée ci-dessous. Nous intégrons le suivi des controverses pour chaque ligne de notre portefeuille et les entreprises figurant sur la Warning List de V.E sont automatiquement classées au niveau 3 « Sous surveillance » de performance ESG.



Source : V.E. Toute reproduction est interdite.

Le suivi des controverses est effectué de la manière suivante :

- L'équipe de gestion reçoit systématiquement des alertes V.E par mail en cas de controverses affectant un émetteur,

- Pour le fonds Cogefi Elixir ISR, un point est fait sur les controverses des valeurs en portefeuille à chaque comité de gestion mensuel. En cas de controverses sur un émetteur, l'équipe de gestion évalue de manière discrétionnaire si celle-ci est suffisamment sévère pour faire l'objet d'une exclusion du portefeuille. Un point est systématiquement fait sur les sociétés placées « Sous surveillance ». Le poids des valeurs « sous surveillance » ne peut pas excéder 10% du fonds.
- Le suivi des controverses de Cogefi Elixir ISR est archivé dans le compte rendu mensuel.

Pour Cogefi Chrysalide et Cogefi Prospective, le suivi des controverses est directement effectué par le gérant et est facilité par un contact rapproché avec les émetteurs dans la gestion quotidienne. Les controverses sont abordées dans une démarche de réduction du risque sur la valeur boursière. Ainsi le gérant a toute liberté d'action sur la gestion de la controverse suivant l'impact financier qu'il évalue.

Les évaluations ESG des petites capitalisations (ESG Small), dont la méthode est détaillée au 3.5.4, sont révisées à minima tous les 24 mois et peuvent être révisées au fur et à mesure des flux de nouvelles informations. Une controverse liée à un des thèmes de la méthodologie ESG Small peut amener à une révision de l'évaluation ESG.

## 4. Processus de gestion

### 4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Tous les fonds de Cogefi Gestion excluent les entreprises du secteur tabac et ayant des activités en lien avec des armes jugées controversées.

Pour le fonds Cogefi Elixir ISR, un certain nombre de contraintes est à respecter. En (3.5), nous avons détaillé le processus d'évaluation ESG best-in class des émetteurs de l'univers d'investissement.

Les émetteurs sont au final classés en 4 catégories :

- **Exclus** : Ces sociétés ne passent pas les 4 filtres d'exclusion décrits en (3.5). Elles représentent 20% de l'univers d'investissement de référence et sont exclues de l'univers d'investissement final du Fonds. Ce sont les plus « mauvais élèves » ESG de leur secteur d'activité.
- **Sous surveillance** : Ces sociétés sont investissables mais surveillées par l'équipe de gestion car elles ont soit un fort risque de controverses soit elles ne font pas partie des 50% meilleurs profils ESG de leur secteur d'activité, tout en passant les filtres d'exclusion.
- **En ligne** : Ces sociétés ont un profil ESG convenable, sans être « leaders ». Cela concerne la majorité des sociétés de l'univers d'investissement final.

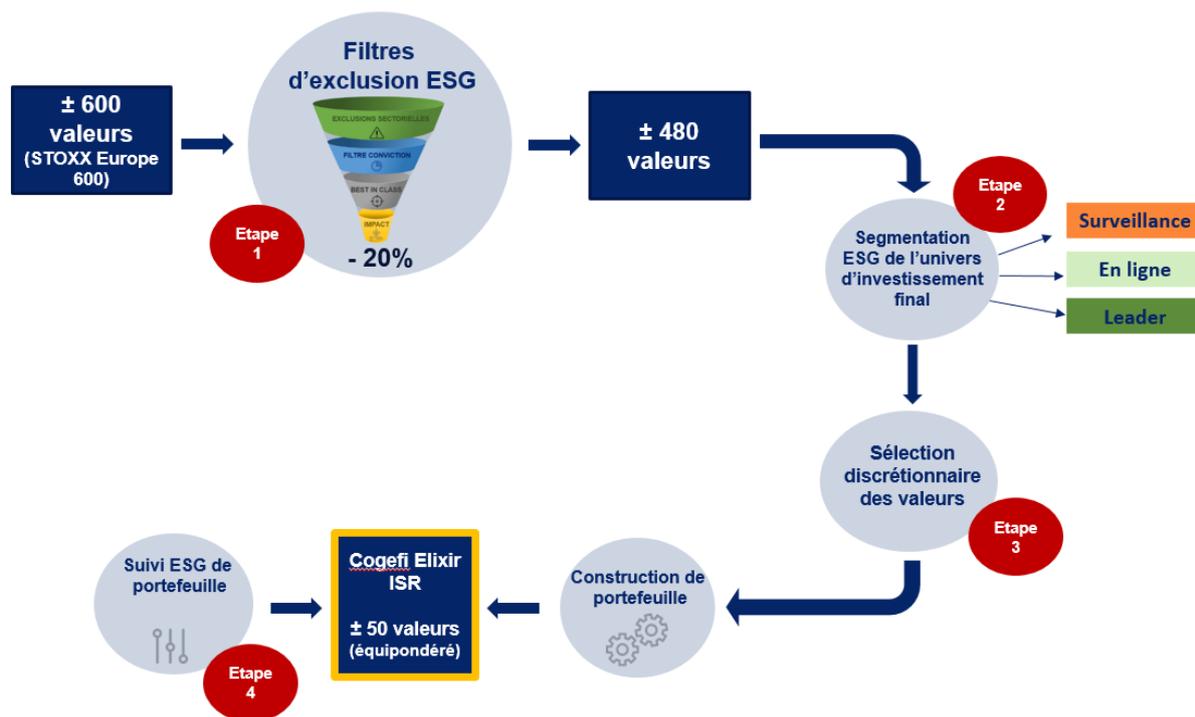
- **Leaders** : Ces sociétés sont les « meilleurs élèves » ESG de leur secteur d'activité. Elles sont positionnées dans les 10% les meilleurs de leur secteur.

Au final, 20% des sociétés sont exclues de l'univers d'investissement final. L'objectif du Fonds est d'avoir une note ESG globale moyenne supérieure à la moyenne équipondérée de l'Univers de référence après élimination de ces 20%. Les valeurs considérées comme « Leaders » sont donc activement prises en compte dans la construction du portefeuille.

Le Fonds peut s'appuyer sur des analyses qualitatives afin de bénéficier d'autres sources d'analyse ESG. De ce fait, Cogefi Gestion s'appuie sur des travaux d'analyse sectorielle de la Société Générale Research afin de prendre en compte les enjeux ESG les plus matériels au sein de chaque secteur d'investissement.

Des analyses ESG par valeur sont également réalisées par Société Générale Research afin de suivre certaines sociétés.

Lors de la sélection des valeurs, les gérants regardent les niveaux d'intensité carbone et les éventuelles controverses liées aux droits humains afin de s'aligner aux objectifs de niveau d'intensité carbone et de controverses visés par le fonds.



Source : Cogefi Gestion

Au sein de Cogefi Gestion, nous considérons que l'analyse extra-financière est une composante essentielle dans l'analyse fondamentale d'une société. Ces critères sont donc directement pris en compte dans la construction de portefeuille.

Pour les fonds Cogefi Europe, Flex Dynamic, Flex Moderate, High Quality Bond, Short Term Bond, et Origines, il n'y pas de contraintes dans la construction du portefeuille, hormis sur les

exclusions sectorielles étendues à tous les fonds de Cogefi Gestion (tabac et armes controversées). Cependant, lors de la sélection des valeurs, les gérants ont la possibilité :

- d'utiliser les notations ESG fournies par V.E et d'améliorer la note globale de leur portefeuille,
- de cibler les meilleurs profils ESG de leur secteur,
- d'identifier les domaines extra-financiers sur lesquelles les émetteurs peuvent s'améliorer,
- d'évaluer la gestion des risques ainsi que ceux ayant un risque de controverse,
- d'effectuer un suivi dynamique des controverses des émetteurs en portefeuille,
- de suivre plusieurs indicateurs d'impact dont l'intensité carbone.

Pour l'OPC Cogefi Chrysalide, même si le gérant n'a pas de contrainte de note minimale, il s'efforcera de privilégier les notes les plus hautes puisque ces critères sont liés à sa philosophie de gestion. Les valeurs liées au charbon ne sont pas notées et sont directement exclues en amont. La méthodologie d'évaluation ESG spécifique aux émetteurs de Cogefi Chrysalide (ESG Small) est présentée en (3.5.4).

#### **4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique et à la biodiversité sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?**

Dans la construction du portefeuille Cogefi Elixir ISR, les critères environnementaux sont pris en compte de manière quantitative à deux niveaux :

- Les sociétés les plus mal notées, ce qui inclut les plus mauvais acteurs du pilier environnemental (dont les risques liés au changement climatique et à la biodiversité), sont exclues de l'univers d'investissement,
- Le score d'impact de chaque émetteur (3.5.1.4) prend en compte 3 indicateurs environnementaux : L'Intensité carbone, l'Intensité énergétique et un score de transition développé par V.E.

L'équipe de gestion du fonds Cogefi Elixir ISR est convaincu que certains secteurs d'activité font face à des défis gigantesques de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre. Nous sommes donc attentifs à l'évolution et aux objectifs de réduction d'empreinte carbone des sociétés de l'univers d'investissement. En particulier, lors de la sélection discrétionnaire des valeurs, les gérants regardent le niveau d'intensité carbone afin de vérifier que la valeur en question reste compatible avec l'objectif de limitation de l'intensité carbone du portefeuille à 80% de celle de l'indice de référence.

#### **4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du Fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?**

Pour le fonds Cogefi Elixir ISR, nous nous assurons que 90% minimum des émetteurs du Fonds aient une évaluation ESG (3.5).

Pour le fonds Cogefi Chrysalide, nous nous assurons que 75% minimum du nombre d'émetteurs ou de l'encours aient une évaluation ESG (3.5.4).

Pour le fonds Cogefi FlexDynamic, nous nous assurons que 80% minimum des encours du fonds soient couverts par une évaluation ESG.

Par exemple, les sociétés dont l'analyse ESG n'a pas été mise à jour depuis plus de 24 mois ne sont pas considérées comme couvertes par l'analyse ESG.

#### **4.4. Le process d'évaluation ESG et / ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?**

Le processus ESG a été mis en place pour Cogefi Elixir ISR le 30 Avril 2020 et n'a pas été modifié depuis.

Le processus d'évaluation ESG Small a été mis en place pour Cogefi Chrysalide le 21 Décembre 2020 et n'a pas été modifié depuis.

#### **4.5. Une part des actifs du ou des Fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?**

Non.

#### **4.6. Les Fonds pratiquent-ils le prêt / emprunt de titres ?**

Non.

#### **4.7. Le ou les Fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?**

Non.

#### **4.8. Le ou les Fonds investissent-ils dans des OPC ?**

Le FCP peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en parts ou actions ; - d'OPCVM de droit français et/ou européen, - de FIA de droit français et/ou européen (Fonds d'investissement à vocation générale).

En pratique, le FCP n'investit pas dans des OPC.

### **5. Contrôles ESG**

#### **5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des Fonds ?**

Cogefi Gestion met en œuvre une démarche ESG basée sur une analyse extra-financière des entreprises, une approche multisectorielle Best in class et une politique d'engagement pour le Fonds Cogefi Elixir ISR. Seul ce dernier dispose de contraintes ESG à respecter en plus de l'exclusion sectorielle au niveau de l'entité.

L'équipe de gestion de Cogefi Elixir ISR suit de manière permanente la notation ESG des titres détenus en portefeuilles ainsi que la notation globale du Fonds et s'engage à systématiquement :

- Respecter le filtre exclusion : ne pas être investi sur les valeurs n'ayant pas passé les filtres d'exclusion,
- Conserver un univers d'investissement réduit de 20% par rapport à l'univers de référence,
- Avoir une couverture ESG minimum de 90% du portefeuille,
- Veiller à avoir une note ESG globale moyenne supérieure à l'Univers d'investissement de référence après élimination de 20% des valeurs
- Assurer un suivi des controverses
- Surveiller les 5 ratios d'impacts pour suivre les objectifs recherchés par le fonds COGEFI Elixir ISR

Ces données sont gérées par des outils internes automatisés qui permettent au gérant de piloter le respect de ces ratios avant et après chaque trade.

Ces outils permettent donc au gérant de simuler a priori l'impact de l'introduction d'un titre sur le score moyen du portefeuille, et si celui-ci respecte les filtres d'exclusion. Les ratios et les éventuelles alertes sont archivés à fréquence hebdomadaire et fin de mois sur le réseau et historisés depuis le lancement de la stratégie ISR.

La liste d'exclusion est communiquée aux prestataires de Cogefi Gestion liés à la gestion :

- Exoé, table de négo externalisée : empêche le passage d'ordres sur la liste des valeurs exclues (ex ante)
- SGSS, valorisateur qui contrôle a posteriori l'éventuelle présence d'une valeur exclue dans les inventaires

La note ESG globale moyenne, comme les 3 autres ratios ESG contraignants, peuvent être surveillés en permanence via l'onglet RCCI du fichier Elixir\_ISR. Un contrôle des 5 ratios contraignants du label ISR (exclusion de 20% des émetteurs, note ESG globale moyenne supérieure à celle de l'indice de référence, maximum de 10% d'émetteurs non notés, pas d'émetteurs notés « Exclus », maximum 10% d'émetteurs « sous surveillance ») est formalisé lors de chaque comité de gestion hebdomadaire.

La procédure ESG est construite de manière à ajuster automatiquement les seuils afin d'obtenir toujours une exclusion minimum de 20% par rapport à l'indice de référence. Cependant, dans le cas exceptionnel où ce seuil ne serait pas respecté, nous ajusterons les seuils manuellement et suivrons la procédure sur les émetteurs notés « Exclus » en cas de passage d'une valeur dans cette catégorie.

Si un émetteur est noté « Exclus », les gérants s'engagent à vendre la valeur sous un délai d'un mois.

Si la note ESG globale moyenne est inférieure à celle de l'indice de référence, les équipes de gestion s'engagent à faire les changements de valeurs nécessaires pour retrouver une note ESG globale moyenne répondant au critère sous un délai d'un mois.

Le ratio d'émetteurs non notés par V.E est en grande partie contrôlable par la sélection des gérants. Nous n'avons pas eu jusqu'ici d'émetteur non noté dans le fonds Cogefi Elixir ISR. Dans une philosophie de confiance envers les capacités de notations de V.E, les gérants évitent normalement d'investir dans des valeurs non notées.

Les 4 objectifs d'impacts visés par le fond Cogefi Elixir ISR ne sont pas contraignants mais font preuve d'un suivi régulier. Afin de s'assurer de la bonne atteinte de ces objectifs d'impacts par pilier, un comité de gestion mensuel du fonds a été mis en place lors duquel l'équipe de gestion regarde les ratios d'impacts visés et discutent des éventuelles actions à prendre pour respecter les objectifs.

Au cours du comité de gestion mensuel du Fonds Elixir ISR, un compte rendu est réalisé sur :

- Le suivi des controverses via un fichier Excel récapitulatif des controverses sur les valeurs en portefeuille établi grâce aux alertes mails et à la base de données de V.E.
- Le suivi des indicateurs d'impacts correspondant aux objectifs ESG recherchés par COGEFI Gestion

Les 4 ratios d'impacts regardés sont les suivants :

- ❖ Environnement : Niveau d'intensité carbone inférieur à 80% de celui de l'indice de référence.
- ❖ Social : Part moyenne des femmes dans les comités exécutifs des entreprises en portefeuille vs celle de l'indice de référence. Cette part doit idéalement augmenter dans le temps. L'objectif est de faire mieux que l'indice de référence d'ici juillet 2023.

- ❖ Gouvernance : Evolution de la part moyenne d'administrateurs indépendants. L'objectif est de faire progresser cette part de 10% sous 3 ans relativement au niveau de juillet 2020.
- ❖ Droits humains : Fréquence moyenne de controverses graves liées aux droits humains apparues sur les 4 dernières années inférieure à 0,2.

Les controverses sont surveillées au quotidien via le système d'alerte de V.E. En cas d'alerte sur une valeur en portefeuille, la controverse est référencée dans un outil Excel. L'équipe de gestion examine les alertes au cas par cas et peut suivant la gravité estimée de la controverse, décider de:

- ❖ Conserver la valeur si la gravité est jugée faible.
- ❖ Mettre cet émetteur dans une liste de surveillance prioritaire dans le fichier Excel, essayer d'obtenir plus d'information par les communiqués entreprises ou par contact avec elle, et attendre le prochain comité de gestion mensuel si la gravité est jugée non négligeable. S'il n'y a pas de nouvelles informations laissant présager une aggravation de la situation, la décision de conserver le titre ou de le vendre sous 30 jours se fera lors de ce comité.
- ❖ Vendre dans les plus brefs délais si la gravité est jugée haute.

Pour les sociétés mises en liste de surveillance, un suivi de l'actualité de ces controverses est réalisé. En cas d'informations venant à estimer la gravité de la controverse comme « haute », le processus précédemment décrit est suivi. A l'inverse, ce suivi peut nous amener à retirer la surveillance en cas de résolution avérée.

L'équipe de gestion s'assure également que le portefeuille ne détient pas plus de 10% (en nombre de valeurs détenues) de valeurs dites « sous surveillance ». Là encore, si le seuil de 10% devait être atteint, l'équipe de gestion a 30 jours pour vendre les valeurs qu'elle juge les plus susceptibles d'affecter la performance financière et/ou le respect des contraintes et objectifs ESG fixés.

Le suivi des seuils, analyses et décisions sont formalisées dans le fichier de compte-rendu du comité de gestion mensuel. Les contrôles de la conformité sur les controverses et les objectifs d'impacts se font sur les données enregistrées dans ce fichier.

En second niveau,

1/ l'équipe de contrôle des risques contrôle hebdomadairement le bon respect des ratios de Cogefi Elixir ISR a posteriori, formalise son contrôle et ses éventuelles actions dans le compte-rendu de gestion hebdomadaire.

Nous identifions deux risques potentiels de ce processus :

- Les scores ESG peuvent graduellement augmenter au cours du temps et par conséquent les seuils fixés pour l'univers d'investissement peuvent ne plus supprimer 20% de l'univers d'investissement de référence. **Nous avons donc intégré dans nos outils ESG une procédure visant à ajuster automatiquement ces seuils pour systématiquement supprimer 20% minimum de l'Univers d'Investissement initial.**
- Une société investie en portefeuille dont le profil ESG se dégrade et ne passe plus avec succès les filtres d'exclusion. Le gérant désinvestit alors la valeur dans un délai d'un mois. **Afin de ne pas influencer sur le cours du titre, le gérant s'engage à céder 10% maximum du volume traité quotidiennement sur ce titre.**

2/ la Direction de la gestion s'assure hebdomadairement du respect de la liste d'exclusion via la revue du fichier de suivi des « nouvelles valeurs ».

3/ le RCCI s'assure de l'existence, de la cohérence et du respect du dispositif ISR. Dans son contrôle de la bonne application de la stratégie ESG, le RCCI s'assure de :

- L'exercice des droits de votes conformément à la politique de vote établie,
- Le respect de la politique d'engagement,
- Le respect de la politique d'exclusion
- Des contrôles de 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> niveau sur les controverses et les ratios ESG

## 6. Mesures d'impact et reporting ESG

### 6.1. Comment est évaluée la qualité ESG du/des Fonds ?

La qualité ESG du Fonds est évaluée par plusieurs critères.

- ❖ Tout d'abord, la **note moyenne pondérée du portefeuille** est une donnée importante, et nous estimons qu'elle doit être durablement supérieure à la note ESG de l'univers de référence.
- ❖ Nous considérons qu'au sein de chaque secteur d'activité, les sociétés les plus en avance sur les sujets de durabilité et de transition sont les leaders de leur secteur. Nous attachons beaucoup d'importance à surpondérer la part d'acteurs évalués comme « *Leaders* » par nos outils d'analyse best-in class.
- ❖ Via notre outil **Cogefi Impact Scoring**, nous pouvons optimiser le score d'impact global du portefeuille (3.5.1.4) afin d'avoir un impact positif sur la transition écologique et sociale des entreprises.

La société de gestion effectue un reporting extra-financier semestriel du fonds Cogefi Elixir ISR, disponible sur le site internet, mettant en exergue les données suivantes :

- Score Global du Fonds vs Univers de référence,
- Scores Environnemental, Social et Gouvernance du Fonds vs Univers de référence,
- Suivi des 4 indicateurs d'impact correspondant aux objectifs par pilier (Environnemental, Social, Gouvernance et Droits Humains) visés par le fond Elixir ISR.

Les 4 objectifs visés sont les suivants :

- ❖ Environnement : Limiter le réchauffement climatique via le maintien d'une intensité carbone du fond inférieure à 80 % de celle de l'indice de référence.
- ❖ Social : Faire progresser la part moyenne de femmes à l'exécutif dans le portefeuille jusqu'à être supérieure à celle de l'indice de référence à partir de juillet 2023.
- ❖ Gouvernance : Augmentation de la part moyenne d'administrateurs indépendants dans le portefeuille de 10% sous 3 ans par rapport à celle de juillet 2020.
- ❖ Droits Humains : Limiter à 0,20 la fréquence moyenne de controverses graves liées aux droits humains apparues sur les 4 dernières années. A titre de comparaison, celui de l'indice de référence était à environ 0,50 en juillet 2020.

Le suivi du score d'impact est disponible sur notre rapport article 173 également disponible sur le site internet :

<https://www.cogefi.fr/fr/p/35/informations-reglementaires>

## 6.2. Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les Fonds ?

Pour évaluer l'impact de l'investissement, nous avons décidé de construire un modèle propriétaire, sur des critères que nous avons choisis et que nous considérons comme des indicateurs pertinents pour la transition écologique et sociale des entreprises.

Ainsi, notre modèle se base sur l'évaluation des 10 indicateurs d'impact suivants :

- **Environnementaux** : Intensité carbone, intensité énergétique, score de transition énergétique,
- **Sociaux** : % de femmes à la direction, % d'entreprises proposant des formations sur la RSE aux employés,
- **Gouvernance** : % de femmes au conseil d'administration, % d'administrateurs indépendants, % de sociétés ayant établi une politique de rémunération des dirigeants en lien avec l'ESG,
- **Droits humains** : Signataires du Pacte Mondial des Nations Unies, nombre de controverses graves liées aux droits humains.

L'intensité carbone mesure les tonnes d'équivalent CO2 émis par les activités de l'entreprise pour un million de Chiffre d'Affaires. (Source : Bloomberg)

L'intensité énergétique est calculée en mégawattheures d'énergies consommée par million de chiffre d'affaires. (Source Bloomberg)

L'Energy Transition Score est un indicateur (/100) permettant de classer les entreprises en fonction de leur contribution positive à la transition énergétique (Source V.E).

Nous considérons que la représentativité de femmes dans les conseils d'administration et les comités exécutifs des entreprises, au-delà du principe de diversité et d'égalité des chances, est un atout indéniable pour les entreprises. (Source : Bloomberg)

Nous considérons que la signature du Pacte Mondial des Nations Unies est un engagement indispensable des entreprises en faveur du développement durable et d'une volonté de coopérer à l'international. (Source : Bloomberg). Ces mêmes entreprises se doivent également de ne pas avoir été trop exposées à des controverses graves liées aux droits humains. (Source : V.E)

Par ailleurs, intégrer des critères de rémunération des dirigeants relatifs à l'ESG et proposer aux salariés des formations directes à la RSE sont des moyens importants pour intégrer l'ensemble des parties prenantes dans la même direction. (Source : Bloomberg)

L'étude du score d'impact sur ces 10 indicateurs vs l'univers de référence, le Stoxx Europe 600, nous permet de suivre l'impact positif du Fonds.

Nous avons décidé de communiquer dans le reporting extra-financier du fonds Cogefi Elixir ISR sur les indicateurs d'impacts suivants et de les comparer à l'indice de référence :

- Représentativité des femmes dans l'entreprise (au conseil d'administration et aux fonctions exécutives).
- % d'administrateurs indépendants au conseil d'administration et évolution depuis le niveau de juillet 2020.
- Fréquence moyenne de controverses graves liées au non-respect des droits humains sur les 4 dernières années.
- Intensité carbone

Ce reporting extra-financier est disponible sur notre site internet :

<https://www.cogefi.fr/fr/funds/15/cogefi-elixir-p>

Pour les OPC Cogefi Chrysalide et Cogefi Prospective, cet indicateur d'impact n'est pas calculé suite au manque de données sur les petites capitalisations.

### **6.3. Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des Fonds ?**

L'ensemble des moyens de communication à disposition de Cogefi Gestion sont mobilisés :

- **Site internet** : L'ensemble de la politique d'investissement ESG de Cogefi Gestion est disponible sur le site internet, avec l'accès aux documents suivants dans les informations réglementaires :

- ✓ Politique ESG de Cogefi Gestion : Rapport Article 173
- ✓ Code de Transparence
- ✓ Politique de vote

- ✓ Politique d'engagement
- ✓ Reporting extra-financier

<https://www.cogefi.fr/fr/p/35/informations-reglementaires>

Le Code de Transparence ainsi que le Reporting extra-financier du Fonds Cogefi Elixir ISR sont disponibles sur la page spécifique au Fonds :

<https://www.cogefi.fr/fr/funds/15/cogefi-elixir-p>

➤ **Presse**

➤ **Vidéos**

#### **6.4. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?**

La politique de vote, d'engagement et le rapport sur l'exercice des droits de votes de Cogefi Gestion sont disponibles sur notre site :

<https://www.cogefi.fr/fr/p/35/informations-reglementaires>